

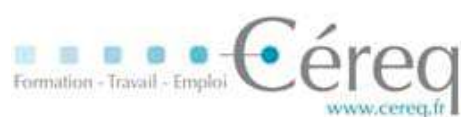


Évaluation d'impact du Fonds Social Européen
dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 FEDER-FSE
de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur – Céreq

Juillet 2021

Validé par le Comité de suivi du 15 février 2022



L'évaluation d'impact et les différents supports ont été réalisés par le groupement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur – Céreq, et plus particulièrement pour :

- Le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur : Petrovitch Adeline (coordinatrice du projet) et Mirosa Fabien
- Le Céreq : Noack Edmond et Sigot Jean-Claude

Sommaire

1. Contexte de l'évaluation d'impact et référentiel d'évaluation	4
1.1 Contexte de la demande	4
1.2 La demande	4
2. Travail préalable à l'évaluation d'impact	5
2.1 Construction des partenariats avec Pôle Emploi et les Missions Locales	5
2.2 Construction du contrefactuel	5
2.3 L'enquête.....	7
2.4 La pondération	8
3. L'évaluation	9
3.1 Les grandes lignes du référentiel d'évaluation	9
3.2 La formation est-elle efficace ?	12
3.3 Quels sont les critères qui garantissent l'efficacité de la formation ?	16
3.4 La formation garantit-elle des meilleures conditions d'emploi ?	18
3.5 Le PRF répond- il à des besoins en compétences pressentis par les « filières stratégiques » ? .	21
4. Les recommandations	25
4.1. Poursuivre l'investissement dans la formation et assurer la validation de cette dernière	25
4.2 Continuer à former notamment les publics défavorisés et les moins qualifiés.....	26
4.3. Accompagner les parcours post-formation des personnes n'ayant pas validé la formation	26
4.4. Des approfondissements nécessaires	27
Annexes	29
1. Le questionnaire	29
2. Les réponses aux hypothèses du référentiel d'évaluation.....	41
3. La liste des certifications par filières stratégiques	56

1. Contexte de l'évaluation d'impact et référentiel d'évaluation

1.1 Contexte de la demande

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE adopté en 2014, la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur fait appel à l'intervention du Fonds social européen (FSE) pour soutenir sa politique régionale des formations, principalement via la commande publique régionale de formation professionnelle continue. Il s'agit de formations achetées par la Région s'adressant à des demandeurs d'emploi au titre de l'objectif Os5b : « Augmenter l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi ».

La programmation 2014-2020 des Fonds européens et structurels d'investissement est marquée par un souci accru d'efficacité, de performance et d'efficience en ce qui concerne l'utilisation des fonds. Cela induit des obligations renforcées en matière de suivi et **d'évaluation** pour les Autorités de gestion.

Afin de répondre à ces obligations, la Région a fait appel à un prestataire mi-2019. Le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et le Céreq se sont associés dans la formulation d'une réponse au marché, afin d'accompagner le Conseil régional.

1.2 La demande

L'**étude d'impact** du FSE porte sur les formés sortis tout au long de l'année 2018. Elle doit s'intéresser à l'insertion professionnelle des participants formés, 6 mois et 18 mois après leur sortie de formation. Elle doit montrer l'efficacité, l'efficience et l'impact de ces programmes, dans le but d'avoir des éléments complémentaires de réflexion permettant d'améliorer, par la suite, la qualité de leur conception et de leur mise en œuvre. Le commanditaire a défini des attentes précises dans le déroulé de cette évaluation, s'appuyant sur une première évaluation du Programme régional de formation (PRF) réalisée en 2015 par le Céreq, en collaboration avec l'Observatoire Régional des Métiers.

Ainsi, il est souhaité qu'une **analyse contrefactuelle** soit mise en œuvre pour comparer la situation professionnelle à 6 et 18 mois des participants à une formation du Programme régional de formation sortis en 2018 à celle de demandeurs d'emploi n'ayant pas suivi de formation au cours de la même période. Cela nécessite la constitution d'un échantillon témoin, composé de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou dans une mission locale (principaux publics bénéficiant d'une formation du PRF) et présentant les mêmes caractéristiques que les stagiaires formés, avant leur entrée en formation. L'accès aux fichiers nominatifs de demandeurs d'emploi détenus par Pôle emploi et l'Association régionale des missions locales (ARDML) a été un préalable indispensable pour mener cette analyse comparative.

La méthode attendue de la double différence consiste à comparer la situation des deux populations, correspondant aux deux temporalités données (6 mois et 18 mois après la sortie de formation des stagiaires). Il a été choisi d'interroger les deux groupes en même temps afin d'éviter des écueils liés à

la mise en œuvre de protocoles d'enquêtes différents et d'éventuels biais dus à la conjoncture économique.

Une dernière attente concerne l'élaboration des recommandations opérationnelles et stratégiques avec les instances de pilotage.

2. Travail préalable à l'évaluation d'impact

2.1 Construction des partenariats avec Pôle emploi et les missions locales

Dès l'attribution du marché, le groupement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur – Céreq a pris contact avec les représentants régionaux de Pôle emploi et de l'Association régionale des missions locales (ARDML) afin de construire les partenariats nécessaires à la constitution du groupe témoin et à l'accès aux données nominatives des individus. Le groupement s'est appuyé dans cette démarche sur la lettre de mission du Conseil régional adressée à ces deux institutions ainsi que sur la première évaluation d'impact du PRF menée en 2015 avec les mêmes parties prenantes (*l'Observatoire Régional des Métiers, devenu Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2021*).

Malgré ce contexte facilitateur, cette étape du projet ne s'est achevée qu'en octobre 2020. La crise sanitaire de la Covid-19 a ralenti la démarche en cours de l'année 2020, notamment au sein du réseau des missions locales. En effet, en plus d'un accord avec l'Association régionale, il a fallu l'accord des 28 missions locales régionales. Concernant Pôle emploi, la démarche a également été longue puisqu'au niveau national, il a fallu trouver le cadre autorisant ce transfert de données tout en respectant le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces deux institutions ont mis à disposition du Céreq¹ une base anonymisée des personnes ayant fréquenté leurs établissements en 2017 et 2018 et n'ayant pas suivi de formation au cours de ces deux années. Elle comportait un certain nombre de leurs caractéristiques (sexe, année de naissance, niveau de formation, présence d'enfant, situation familiale, durée de chômage...). Ces fichiers ont servi de base pour la construction du groupe témoin.

Le groupement Carif-Oref – Céreq tient à remercier ces deux institutions, et notamment leurs interlocuteurs régionaux, qui ont permis l'aboutissement de ces conventionnements, étape incontournable pour la suite du projet.

2.2 Construction du contrefactuel

Pour évaluer l'efficacité d'une politique publique, on compare la situation d'un groupe d'individus ayant bénéficié d'une mesure de politique publique par rapport à un groupe comparable d'individus

¹ Afin de limiter le risque de perte et de vol de données, le Céreq a été le seul destinataire des données sensibles. Le Carif-Oref n'a travaillé que sur les bases des réponses à l'enquête.

qui n'en a pas bénéficié. Ici la mesure de politique publique régionale est d'avoir entamé une formation co-financée par le Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur et le Fond social européen.

Pour ce faire, l'évaluateur doit sélectionner des individus non bénéficiaires de la politique publique pour les comparer aux bénéficiaires. On appelle cela **un contrefactuel**. La construction de ce groupe est déterminante pour évaluer une politique publique sans avoir de résultat biaisé. Le tirage du contrefactuel devra donc prendre en compte les caractéristiques des personnes, de manière à avoir deux groupes d'individus comparables, ce qui permettra d'éviter ces risques de biais de sélection.

Ces caractéristiques peuvent être **observables** car elles sont présentes dans les bases de tirages (ex : âge, sexe, niveau de diplôme, expérience professionnelle avant le début de l'enquête, etc.) ou **inobservables** (niveau de motivation, réseaux professionnels ou amicaux, etc.).

La méthode de sélection du contrefactuel retenue est l'appariement sur **score de propension**. Elle consiste à trouver un ou plusieurs jumeaux à chaque formé dans le groupe des individus non formés en fonction d'un score de propension. Pour cela, il faut estimer la probabilité d'être formé avant de suivre la formation (sans variables récoltées après le traitement) par régression logistique. Ceci donnera pour les deux groupes une probabilité d'être traité (formé), autrement appelée « score de propension ». Il faut ensuite appairer les individus ayant des scores de propension proches voire similaires. Cet appariement peut aussi être effectué par stratification du score de propension. L'avantage de cette méthode est que le nombre d'individus non formés est beaucoup plus important que le nombre de formés. Aussi nous pouvons faire l'hypothèse que nous n'aurons pas de difficultés à trouver des « jumeaux » (support commun).

Le score de propension est une probabilité comprise en 0 et 1. C'est la probabilité d'être formé avant le traitement, en fonction des caractéristiques observables à notre disposition. Cela revient à dire qu'il s'agit ici des chances, pour un individu, de suivre une formation financée par la Région avant la formation, en fonction des informations communes aux différentes bases (RAMO, base Pôle emploi, base des missions locales).

Exemple d'un formé et de ses trois jumeaux (caractéristiques non exhaustives)

Identifiant du formé	Identifiant du jumeau	Niveau de qualification	Sexe	Groupe	Enfant	Nombre de mois de chômage	Date de début	Source du fichier	Intitulé de la formation	Âge
201845....	201845....	2	1	1	1	40	09.2017	Formé	CAP petite enfance	24
A3761...	201845....	2	1	0	0	40	09.2017	ML	-	24
AH211...	201845....	2	1	0	1	40	09.2017	PE	-	24
AH804...	201845....	2	1	0	1	40	09.2017	PE	-	24

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Nous avons décidé de tirer jusqu'à cinq individus pour un formé, dans le but d'anticiper une déformation de l'échantillon due au taux de réponse. Finalement, le contrefactuel est composé de 13 777 individus (10 608 des fichiers de Pôle emploi ; 3 169 des missions locales). Les identifiants ont été retransmis à Pôle emploi et à l'ARDML afin d'obtenir les coordonnées (téléphonique et adresse mail) et les noms des personnes.

La base complète (groupe témoin et les formés) compte 20 175 personnes se répartissant comme suit

	Effectifs	Répartition
Groupe des formés	6 398	32 %
Groupe témoin	13 777	68 %
<i>Dont missions locales</i>	3 169	16 %
<i>Dont Pôle emploi</i>	10 608	53 %
Total	20 175	100 %

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Par la suite, plusieurs contrôles ont été réalisés afin de vérifier que la sélection faite des individus de l'échantillon du groupe témoin n'impliquait pas une déformation par rapport au groupe des formés. Les caractéristiques contrôlées ont été : le niveau de formation avant d'entrer en formation, la nationalité, le genre, l'âge, la présence d'enfants, l'ancienneté au chômage ainsi que la temporalité de fréquentation des missions locales et de Pôle emploi qui doit correspondre à la date de début de formation de l'individu.

2.3 L'enquête

La population interrogée :

Au total, 19 764 individus tirés dans l'échantillon ont intégré la phase de collecte car possédant *a minima* une coordonnée de contact *a priori* valide.

	Nombre d'individus	Part des coordonnées de contact pour des individus ayant :			
		un mail	un numéro de téléphone mobile	un 2 ^e numéro de téléphone mobile	un numéro de téléphone fixe
Formés 2018	6 369	80 %	96 %	0 %	2 %
Contrefactuel	13 395	88 %	95 %	8 %	15 %
Ensemble	19 764	86 %	96 %	5 %	11 %

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

La collecte et son calendrier :

La collecte a été réalisée en multimode, par Internet et par téléphone. Le processus d'enquête a débuté le 4 décembre 2020 par la phase de sensibilisation (par mail ou SMS) du groupe des formés et du groupe témoin, afin de les avertir qu'ils allaient être interrogés dans les jours suivants sur leur trajectoire professionnelle.

L'invitation à répondre au questionnaire sur Internet a été envoyée le 8 décembre 2020, par mail ou SMS. Deux relances ont été réalisées les 15 et 22 décembre.

Le 4 janvier 2021 ont débuté les relances téléphoniques, et ce durant un mois.



Source : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Lors de la première phase de collecte par Internet, 1 843 individus ont répondu au questionnaire en ligne et 2 446 individus lors de la phase de relance téléphonique (soit 2 000 enquêtes par téléphone et 446 réponses par Internet pour cette relance).

Au total, 4 289 personnes ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 22 %

	Mis en production	Nombre de répondants	Taux de réponse
Formés 2018	6 369	2 013	32 %
Pôle emploi	10 508	1 862	18 %
Missions locales	2 887	414	14 %
Ensemble	19 764	4 289	22 %

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

La durée moyenne du questionnaire par téléphone a été de 11,15 minutes.

2.4 La pondération

Afin d'assurer la fiabilité des résultats, la base des répondants a fait l'objet d'un redressement statistique. Des pondérations spécifiques ont été mises en œuvre pour le groupe des formés et le groupe témoin.

Pondération des formés PRF :

Les formés PRF ayant répondu à l'étude d'impact font l'objet d'une pondération réalisée de manière indépendante du contrefactuel.

Une double pondération a été réalisée sur les formés :

- la première permet de retrouver la structure de l'ensemble des 9 088 formés en 2018, pondération uniquement destinée au calcul d'indicateurs d'insertion sans comparaison avec le contrefactuel ;
- la deuxième vise à retrouver la structure des 6 398 formés ayant fait l'objet du tirage de contrefactuel(s). Cette pondération est celle qui est utilisée pour l'évaluation d'impact.

Ces pondérations sont réalisées par un ajustement en deux temps :

- le premier ajustement croise les variables sexe, âge (en quatre classes), situation avant l'entrée en formation, niveau de formation ;
- le deuxième ajustement restructure la population en trois sous-catégories, à partir desquelles les indicateurs d'insertion sont calculés dans le cadre du FSE : chômeurs, plus de 54 ans, personnes défavorisées.

Pondération du contrefactuel :

Au total, 13 777 personnes issues des fichiers de Pôle emploi et des missions locales ont été sélectionnées pour composer le groupe témoin.

La pondération du contrefactuel a respecté deux étapes :

- calcul d'un premier coefficient de pondération pour le ou les contrefactuel(s) d'un formé : ce coefficient de pondération permet de faire en sorte que l'ensemble des contrefactuels d'un formé ait un poids cumulé de 1. Par exemple, les trois jumeaux sélectionnés pour un même formé ont un coefficient de $\frac{1}{3}$;
- calcul du poids correspondant à un ajustement des contrefactuels répondants, pondérés par le premier coefficient décrit ci-dessus, sur la structure des 13 777 jumeaux sélectionnés (selon leurs caractéristiques individuelles retenues pour le calcul des scores de propension : sexe, niveau de formation, durée de chômage, âge).

3. L'évaluation

3.1 Les grandes lignes du référentiel d'évaluation

En avril 2020, le comité technique s'est réuni pour définir et valider le référentiel d'évaluation de la mesure d'impact de la formation professionnelle.

Quatre objectifs stratégiques ont été identifiés pour permettre de mesurer les apports du PRF sur les trajectoires professionnelles des formés à travers différentes hypothèses. Ces dernières ont été formulées en tenant compte des connaissances du comité, notamment en matière de résultats d'insertion de stagiaires de la formation professionnelle. Elles doivent également permettre de formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles, afin d'améliorer les futurs programmes régionaux.

On cherchera donc en priorité à mesurer l'impact de la formation professionnelle sur les stagiaires du PRF par rapport au groupe témoin n'ayant pas bénéficié de formation.

Différentes dimensions ont été identifiées et portent sur :

1. **L'efficacité de la formation**, à travers :
 - le retour à l'emploi, *via* le critère du taux d'emploi,
 - la dynamique formative, en tant que situation principale de la personne,
 - l'efficacité de la formation, selon différentes caractéristiques des publics avant la formation,
 - la confiance en soi et le « bien-être » au moment de l'enquête.
2. L'identification des **critères qui garantissent l'efficacité de la formation** en termes de taux d'emploi, à travers :
 - le type de la formation, (qualifiante, certifiante, autres formations),
 - l'assiduité à la formation et sa validation.

3. La **qualité de l'emploi**, en termes de rémunération, de parts des emplois à durée indéterminée et des emplois à temps complet, à travers :
 - le type de la formation (qualifiante, certifiante, autres formations),
 - l'assiduité à la formation et sa validation.
4. Le dernier point est recentré sur les formés et le marché public de formation, structuré en filières stratégiques (depuis 2018). Il cherche à **mesurer si le PRF répond à des besoins en compétences des entreprises, via une lecture par « filière stratégique »**, à travers :
 - le sentiment des formés d'exercer un emploi en lien avec leur formation,
 - l'intensité du lien théorique entre la formation suivie et le métier exercé.

Le questionnaire a été réalisé à l'automne 2020. Il a été travaillé dans le but de répondre aux questions évaluatives et a été validé par le comité technique. Il est consultable en annexe 1.

Tous les croisements nécessaires pour répondre aux questions et hypothèses de l'évaluation sont disponibles dans l'annexe 2.

Pour cette évaluation, l'ensemble des formations préparées a été classé selon trois types de formations :

- Les **formations qualifiantes**, qui rassemblent 82 % des sortants de 2018. Ces formations durent en moyenne 7 mois. Elles visent l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et valident un niveau de formation.
- Les **formations certifiantes**, qui regroupent 8 % des formés. Ces formations durent en moyenne 3,5 mois. Elles préparent la validation d'une habilitation ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Il s'agit de certifications portées par les branches professionnelles.
- Les **autres formations**, qui concentrent 10 % des formés. D'une durée moyenne de 2,5 mois, elles ont pour but de professionnaliser les stagiaires ou de leur permettre de se perfectionner. Elles donnent lieu à une attestation de fin de formation et ne sont ni qualifiantes ni certifiantes.

Certains résultats relatifs aux formations qualifiantes sont détaillés par niveau de formation :

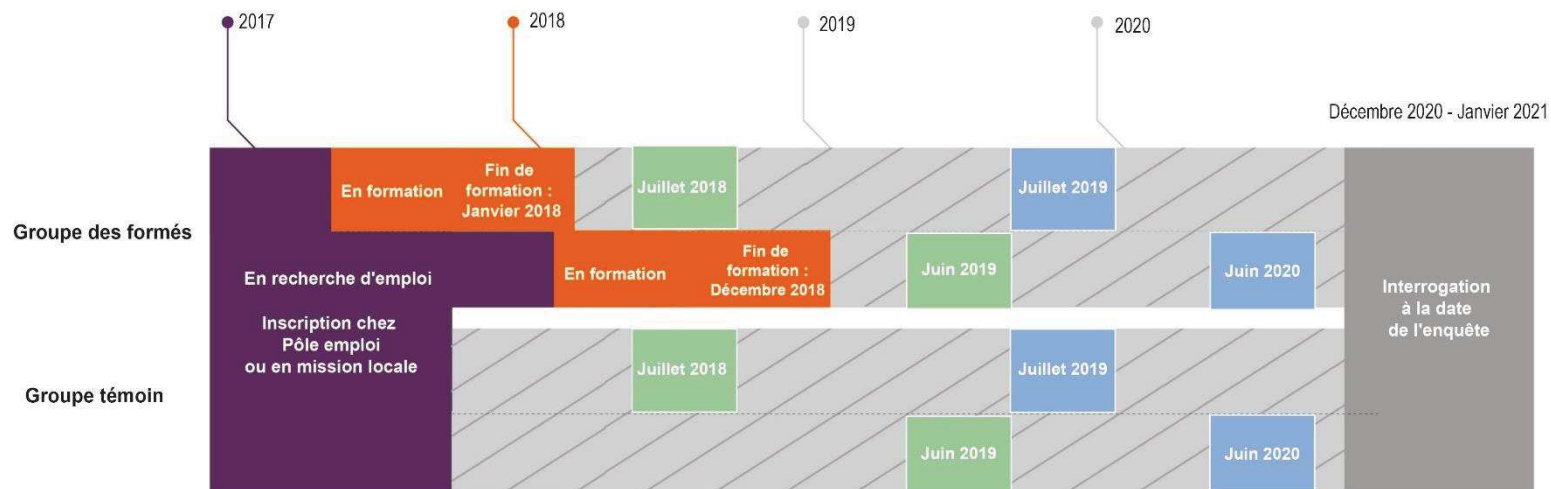
- les niveaux II et III correspondent aux diplômes et aux titres équivalant à bac + 2 et à bac + 3 ;
- le niveau IV correspond aux diplômes et aux titres équivalant au baccalauréat ;
- le niveau V correspond aux diplômes et aux titres équivalant au CAP.

Afin de répondre aux dernières questions sur le marché « filières stratégiques », les formations préparées de 2018 ont été réparties dans ces filières. La liste des formations par filière et par objectif est consultable dans l'annexe 3 du présent document.




Schéma synthétisant le principe de l'évaluation mis en œuvre :

L'ensemble des personnes interrogées a fréquenté, en 2017 ou en 2018, une agence Pôle emploi ou une mission locale. Certaines personnes ont fait l'objet d'une prescription de formation (groupe de formés), les autres ayant poursuivi leur recherche d'emploi ou trouvé un emploi (groupe témoin composé des jumeaux des formés).

Fin 2020, le groupe des formés et le groupe témoin sont sollicités et il leur est demandé de reconstruire leur trajectoire professionnelle sur une période de 18 mois à partir de leur sortie de la formation ainsi qu'à la date de l'enquête. Pour le groupe témoin, le mois de départ de l'interrogation correspond au mois de sortie de son jumeau formé. Dans l'analyse, les données sont analysées aux 6^e et 18^e mois du parcours professionnel des individus, comme souhaité par le commanditaire.



Légende

-  En recherche d'emploi, en emploi
-  6 mois après la fin de la formation
interrogation du formé et de son jumeau
-  18 mois après la fin de la formation
interrogation du formé et de son jumeau

Source : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

3.2 La formation est-elle efficace ?

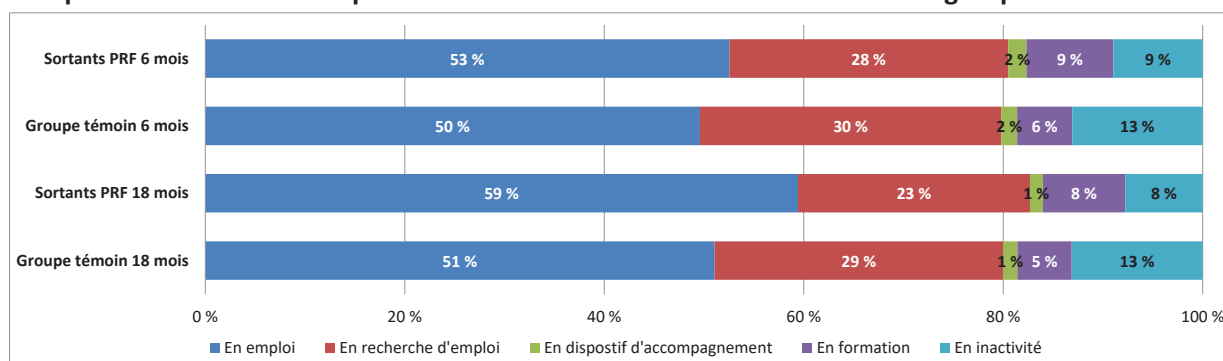
La comparaison des situations professionnelles des formés et du groupe témoin à 6 et 18 mois montre que la formation apporte un réel bénéfice pour les formés en matière de taux d'emploi, de dynamique formative et de « mieux-être ». Elle montre également que la formation a le plus fort apport positif pour les personnes dont le niveau de formation est le plus faible à l'entrée de la formation.

➔ **La formation a un effet bénéfique sur le taux d'emploi des formés à 18 mois et offre même une meilleure résistance à la crise économique.**

Six mois après leur sortie de formation, 53 % des formés sont en emploi, contre 50 % pour le groupe témoin, soit une proportion très proche. À ce stade, la formation n'a pas d'effet significatif sur le parcours professionnel des formés.

À 18 mois, la tendance se confirme : le taux d'emploi des formés progresse, pour atteindre 59 % alors que celui du contrefactuel stagne (51 %). À moyen terme, la formation est devenue bénéfique sur la trajectoire professionnelle des formés, le taux d'emploi étant de 8 points supérieur à celui du groupe témoin.

Comparaison des situations professionnelles à 6 et 18 mois des formés et du groupe témoin



Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

➔ **Le bénéfice de la formation apparaît dès le 8^e mois.**

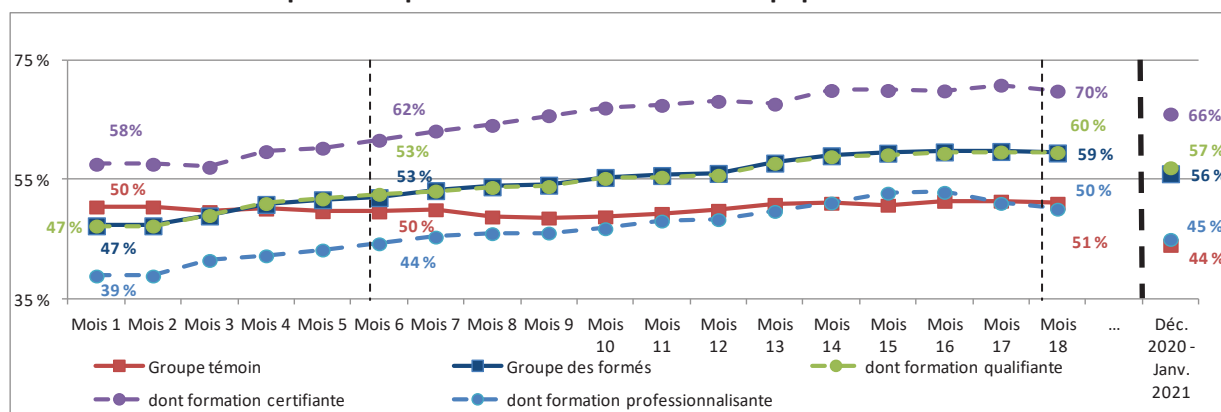
Le questionnaire mis en œuvre permet de connaître mensuellement la situation professionnelle des individus enquêtés.

- **Dès le 1^{er} mois après la fin de formation, 47 % des sortants du PRF sont en emploi.** Ce taux d'emploi atteint :
 - 58 % pour les sortants de formation certifiante,
 - 47 % pour les sortants de formation qualifiante. Leur trajectoire se confond alors avec celle de l'ensemble des formés,
 - 39 % pour les sortants des « Autres formations ».

- Au cours des six premiers mois, le taux d'emploi global des formés progresse de 6 points, passant de 47 % à 53 %. Une évolution de même amplitude est observée au cours des 12 mois suivants (passage de 53 % à 59 %).
- À partir du 8^e mois, le taux d'emploi des sortants du PRF devient **significativement supérieur** à celui du groupe témoin.

À noter : la courbe d'emploi du groupe témoin est quasiment stable dans le temps, passant de 50 % au 1^{er} mois à 51 % au 18^e mois. Contrairement aux formés, ils n'ont pas eu de formation venant influencer leur trajectoire professionnelle.

Évolution du taux d'emploi mois par mois selon les différentes populations



Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

→ Le taux d'emploi des formés montre une meilleure résistance aux effets de la crise sanitaire.

Non prévu initialement dans le référentiel d'évaluation, le questionnaire interrogeait également les personnes sur leur situation professionnelle au moment de l'enquête (décembre 2020 - janvier 2021). Le taux d'emploi ainsi observé peut être envisagé comme un indicateur de résistance à la crise économique liée à la Covid-19.

Le taux d'emploi des formés reste significativement supérieur à celui du groupe témoin (56 % contre 44 %). Pour les deux populations, le taux d'emploi se réduit par rapport à la situation à 18 mois mais dans une moindre mesure pour les formés par rapport au groupe témoin (- 3 points contre - 7 points). Les personnes ayant suivi une formation certifiante conservent un taux d'emploi bien supérieur aux autres formés (66 % contre 56 %) et au groupe témoin (44 %). Les bénéficiaires ayant suivi l'une des « Autres formations » continuent à avoir un taux d'emploi similaire au groupe témoin.

→ La formation a un effet positif sur la dynamique formative des formés.

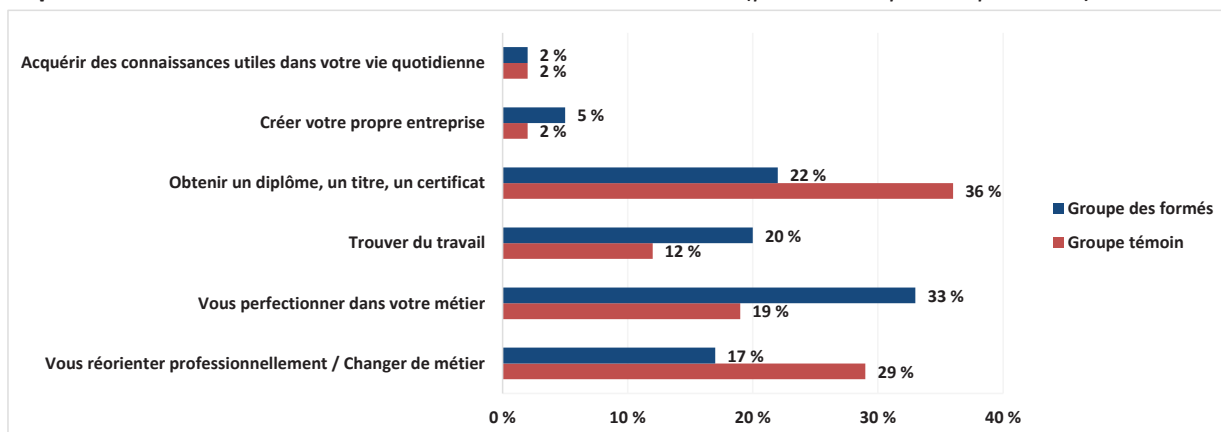
À 6 et 18 mois, le fait de suivre une autre formation concerne une faible part des individus. À 6 mois, cela concerne 9 % des sortants du PRF et 6 % parmi le groupe témoin. À 18 mois, ils sont respectivement 8 % et 5 %.

La part des individus ayant bénéficié d'une autre formation est significativement plus forte aux deux dates pour les formés que pour les personnes issues du groupe témoin. Les deux populations visent dans 90 % des cas une formation qualifiante.

Toutefois, leurs motivations sont différentes. En suivant une nouvelle formation, les formés visent avant tout à se perfectionner dans le métier (33 %) et à acquérir un diplôme (22 %) *a priori* dans le prolongement de la formation suivie. Ils ne sont en effet que 17 % à déclarer vouloir se réorienter professionnellement.

Parmi le groupe témoin, l'acquisition d'un diplôme est la motivation la plus fréquente (36 %) et elle peut être combinée au fait de vouloir changer de métier (29 %).

Répartition des motivations à suivre une formation à 6 mois (*plusieurs réponses possibles*)



Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

→ L'apport positif de la formation sur le taux d'emploi est le plus immédiat et le plus élevé pour les bas niveaux de qualification.

L'apport de la formation est différent selon les caractéristiques des personnes. Parmi celles-ci, le niveau de qualification à l'entrée de formation est une information déterminante.

Il apparait que l'apport positif de la formation est le plus fort et le plus rapide pour les personnes ayant un **faible niveau de qualification** (niveau V et infra) à l'entrée de la formation. En effet, leur taux d'emploi à 6 mois est le seul à être significativement différent et supérieur à celui du groupe témoin à même niveau de qualification. Au bout des 18 mois, c'est également pour ce niveau de qualification que l'écart entre les formés et le groupe témoin est le plus fort. L'apport de la formation est donc le plus important pour ce type de public, même s'il s'agit des individus qui ont le taux d'emploi le plus faible.

En effet, les personnes ayant un niveau de qualification intermédiaire (bac) ou élevé (bac + 2 et plus) ont des taux d'emploi supérieurs mais l'apport positif de la formation est plus faible pour ces publics.

Taux d'emploi selon les caractéristiques des publics avant d'entrer en formation

	Groupe des formés	Groupe témoin	Plus-value de la formation
Taux d'emploi des individus ayant un faible niveau de qualification (niveau V et infra)			
À 6 mois	50 %	44 %	+ 6 points
À 18 mois	55 %	45 %	+ 10 points
Taux d'emploi des individus ayant un niveau de qualification intermédiaire (bac)			
À 6 mois	53 %	52 %	ns
À 18 mois	61 %	54 %	+ 7 points
Taux d'emploi des individus ayant un niveau de qualification élevé (bac + 2 et plus)			
À 6 mois	59 %	54 %	ns
À 18 mois	69 %	61 %	+ 8 points
Taux d'emploi des individus allocataires de minima sociaux			
À 6 mois	40 %	37 %	ns
À 18 mois	46 %	37 %	+ 9 points
Taux d'emploi des individus d'origine étrangère			
À 6 mois	49 %	51 %	ns
À 18 mois	54 %	45 %	+ 9 points

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Ns : écart non significatif.

En revanche, on n'observe pas, à 6 mois et à 18 mois, d'effet significatif de la formation sur le taux d'emploi des personnes ayant **plus de 54 ans** à l'entrée en formation, appartenant à une **famille monoparentale**, ayant une **reconnaissance de travailleur handicapé** ou encore ayant déclaré une problématique de **logement**.

→ La formation est également associée à un léger « mieux-être ».

L'efficacité de la formation a enfin été interrogée sous un angle **plus qualitatif et sociétal**. Au moment de l'enquête, les participants du PRF déclarent ainsi plus souvent que le groupe témoin :

- être satisfaits dans leur vie quotidienne : **72 %** ; + 7 points ;
- se sentir en bonne santé : **89 %** ; + 2 points ;
- avoir confiance en eux : **87 %** ; + 5 points ;
- se sentir en confiance avec les autres : **84 %** ; + 5 points.

Lors d'un précédent suivi de cohorte de formés du PRF², des entretiens avaient été réalisés. Ils montraient que les apports de la formation affectaient positivement différentes dimensions de la vie des formés, tant sur un registre professionnel (acquisition de compétences, connaissances, confirmation

² ORM, *Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiantes, résultats de la deuxième interrogation un après la formation*, « Grand angle », n° 24, mars 2015.

d'un projet professionnel, notamment pour les plus jeunes), que sur un registre personnel. La formation est décrite comme une étape importante, un tremplin, un moment pour soi, une façon de se repositionner sur le marché du travail, un défi personnel ou encore l'occasion d'obtenir son premier diplôme. La formation leur a permis également de dépasser certaines difficultés personnelles (santé, papiers, langue, etc.), d'être satisfaits d'être allé jusqu'au bout de celle-ci, d'avoir plus confiance en eux, de s'ouvrir aux autres ou encore de reprendre un rythme de vie régulier.

3.3 Quels sont les critères qui garantissent l'efficacité de la formation ?

Le taux d'emploi des formés varie selon le type de formation suivi (définition en page 10). D'autres indicateurs contribuent à le faire évoluer, tels l'assiduité et la validation de la formation.

→ La formation certifiante a l'apport positif le plus important en matière de taux d'emploi à court et moyen termes ; la formation qualifiante révèle son efficacité à 18 mois.

Taux d'emploi selon le type de formation

	Taux d'emploi à 6 mois	Taux d'emploi à 18 mois	Taux d'emploi au moment de l'enquête
PRF – Tous les formés	52 % ns	59 % + 8 pts	56 % + 12 pts
Dont formation qualifiante	53 % ns	60 % + 9 pts	57 % + 13 pts
<i>Formation qualifiante de niveaux II et III</i>	46 % ns	64 % + 13 pts	64 % + 20 pts
<i>Formation qualifiante de niveau IV</i>	53 % ns	60 % + 9 pts	55 % + 11 pts
<i>Formation qualifiante de niveau V</i>	54 % ns	58 % + 7 pts	55 % + 11 pts
Dont formation certifiante	62 % + 12 pts	70 % + 19 pts	66 % + 22 pts
Dont « Autres formations »	44 % ns	50 % ns	45 % ns
Groupe témoin	50 %	51 %	44 %

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Ns : écart non significatif.

Note de lecture : À 6 mois, 52 % des formés du PRF sont en emploi, contre 50 % des personnes du groupe témoin. L'écart à cette date n'est pas significatif entre les deux populations. À 18 mois, ce taux atteint 59 % pour les formés, contre 51 % pour le groupe témoin. Avec un écart de 8 points, l'écart est statistiquement significatif. Au moment de l'enquête, le taux d'emploi des formés est de 56 %, contre 44 % pour le groupe témoin. L'écart de 12 points entre les deux populations est statistiquement significatif.

Nous avons vu précédemment qu'à 6 mois, le taux d'emploi des formés et celui du groupe témoin n'étaient pas significativement différents. En considérant plus en détail le type de formation suivie, les formations certifiantes se distinguent, avec un taux d'emploi à 6 mois de + 12 points supérieurs à celui du groupe témoin (62 % contre 50 %). À 18 mois, l'apport positif des **formations certifiantes** s'accroît encore : le taux d'emploi de ces formés est alors de 70 %, contre 51 % pour le groupe témoin.

Pour les sortants de **formation qualifiante**, le bénéfice de la formation sur le taux d'emploi est visible à 18 mois uniquement. Il s'échelonne différemment selon le niveau de la formation préparée. Il est le plus important pour les formations des niveaux II et III (+ 13 points) atteignant un taux d'emploi de 64 % ;

viennent ensuite les formations de niveau IV (+ 9 points) associées à un taux d'emploi de 60 % et enfin, les formations de niveau V (+ 7 points) avec un taux de 58 %.

Quelle que soit la temporalité d'observation pour les sortants des « **Autres formations** », leur taux d'emploi ne se distingue pas de celui du groupe témoin.

À ce niveau d'analyse, il est important de tenir compte des caractéristiques des individus (sexe, âge, niveau de qualification, ancienneté au chômage, etc.) notamment afin de s'assurer que l'écart mesuré en termes de taux d'emploi n'est pas lié uniquement aux individus eux-mêmes.

Dans cette optique, des **analyses toutes choses égales par ailleurs** ont été réalisées. **Elles montrent qu'à 6 mois :**

- le fait d'avoir suivi une **formation certifiante** augmente de **1,4 fois** la chance d'être en emploi par rapport au groupe témoin ;
- le fait d'avoir suivi une **formation qualifiante** n'a pas d'effet sur la probabilité d'être en emploi par rapport au groupe témoin ;
- le fait d'avoir suivi l'une des « **Autres formations** » diminue de **0,8 fois** la chance d'être en emploi par rapport au groupe témoin.

À 18 mois, elles confirment que :

- le fait d'avoir suivi une **formation certifiante** augmente de **2 fois** la chance d'être en emploi par rapport au groupe témoin ;
- le fait d'avoir suivi une **formation qualifiante** augmente de **1,4 fois** la chance d'être en emploi par rapport au groupe témoin ;
- le fait d'avoir suivi l'une des « **Autres formations** » n'a pas d'effet sur la probabilité d'être en emploi par rapport au groupe témoin.

En tenant compte des caractéristiques des individus, on constate que les formations certifiantes ont un réel apport sur les trajectoires des formés. Les « Autres formations » auraient, dans un premier temps, un impact négatif sur les parcours, avant de rattraper le taux d'emploi du groupe témoin. Il est peu surprenant que le groupe témoin ait, dans un premier temps, un taux d'emploi supérieur à certains des formés puisqu'ils ont pu mettre à profit le temps de la formation des formés pour trouver un emploi.

Par ailleurs, les **analyses toutes choses égales par ailleurs** montrent également qu'à 6 ou 18 mois :

- les hommes ont 1,2 fois plus de chance d'être en emploi que les femmes ;
- les 18-25 ans ont 0,7 fois moins de chance d'être en emploi que les 26-53 ans ;
- les 54 ans et plus ont 0,6 fois moins de chance d'être en emploi que les 26-53 ans ;
- les personnes d'origine étrangère ont 0,7 fois moins de chance d'être en emploi que celles de nationalité française.

➔ **Valider la formation préparée accroît le taux d'emploi.**

Le taux d'emploi est également influencé par le fait d'avoir suivi la formation jusqu'à son terme et de l'avoir validée.

Le fait d'avoir obtenu le diplôme, le titre, le certificat ou l'habilitation concerne 83 % des sortants de 2018. Cette situation a un effet positif sur le taux d'emploi, devenant significatif dès 6 mois. À 18 mois, l'apport de la formation est renforcé.

Lorsque la formation est interrompue (7 % des formés), le taux d'emploi s'en trouve influencé négativement à 6 mois. Il est inférieur de 11 points par rapport à celui du groupe témoin (39 % contre 50 %). Cependant, à 18 mois, le taux d'emploi des formés concernés a rattrapé le taux d'emploi du groupe témoin (51 %).

Enfin, le dernier cas de figure concerne les personnes ayant suivi la formation intégralement, sans la valider. Ici, le taux d'emploi atteint seulement 36 % à 6 mois, soit un écart de – 14 points par rapport au groupe témoin et de – 19 % par rapport aux formés ayant validé la formation.

De plus avec le temps, l'effet de la non-validation de la formation persiste sur le taux d'emploi. À 18 mois, il atteint 38 % (– 13 points par rapport au groupe témoin et – 24 % par rapport aux formés ayant validé la formation). Ce cas de figure concerne 9 % des sortants de 2018.

Taux d'emploi selon la validation et l'assiduité de la formation

	Taux d'emploi à 6 mois	Taux d'emploi à 18 mois
Formation validée	55 % + 5 points par rapport au groupe témoin	62 % + 11 points par rapport au groupe témoin
Formation suivie intégralement sans la valider	36 % – 19 points par rapport aux formations validées – 14 points par rapport au groupe témoin	38 % – 24 points par rapport aux formations validées – 13 points par rapport au groupe témoin
Formation interrompue	39 % – 11 points par rapport au groupe témoin	51 % Écart non significatif
Groupe témoin	50 %	51 %

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

3.4 La formation garantit-elle de meilleures conditions d'emploi ?

Mesurer l'efficacité de la formation à travers le taux d'emploi est un critère fondamental mais il ne peut se suffire à lui-même. En effet, la qualité de l'emploi trouvé à l'issue de la formation est essentielle pour s'assurer que les individus formés s'inscrivent à nouveau dans une trajectoire professionnelle positive.

La qualité de l'emploi est ici observée à travers la rémunération, la part des emplois à durée indéterminée et le temps de travail.

➔ **Des emplois moins rémunérateurs que ceux du groupe témoin.**

À 6 et 18 mois, le salaire net médian en équivalent temps plein (ETP) des sortants de formation est significativement moins élevé que celui du groupe témoin. À ces deux dates, le salaire médian des formés est de 1 400 €, alors qu'il est de 1 500 € pour le groupe témoin à 6 mois et 1 470 € à 18 mois.

Seuls les stagiaires ayant suivi des formations de niveaux II et III ont des rémunérations similaires à celles du groupe témoin.

Le fait d'avoir validé la formation ou de l'avoir interrompu n'a *a priori* pas d'effet à court terme sur le salaire médian. Toutefois, il tend à diminuer à 18 mois pour les personnes ayant interrompu leur formation.

Pour les stagiaires ayant suivi intégralement la formation sans la valider, la rémunération médiane est la plus faible de toutes à 6 mois (1 300 €), avant d'augmenter à 18 mois.

Dans tous les cas, les salaires médians des sortants de formation ne dépassent jamais ceux du groupe témoin. Les bénéfices de la formation ne se traduisent pas sur le plan salarial.

Salaire médian équivalent temps plein (ETP) selon le type de formation à 6 et 18 mois

	Salaire médian ETP			
	À 6 mois	Significativité	À 18 mois	Significativité
Tous les formés	1 400 €	- 100 €	1 400 €	- 70 €
Formation qualifiante	1 400 €	- 100 €	1 400 €	- 70 €
<i>Dont niveaux II et III</i>	1 450 €	<i>ns</i>	1 435 €	<i>ns</i>
<i>Dont niveau IV</i>	1 363 €	- 137 €	1 400 €	- 100 €
<i>Dont niveau V</i>	1 400 €	- 100 €	1 400 €	- 100 €
Formation certifiante	1 450 €	<i>ns</i>	1 450 €	<i>ns</i>
Autres formations	1 476 €	<i>ns</i>	1 454 €	<i>ns</i>
Groupe témoin	1 500 €		1 470 €	

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

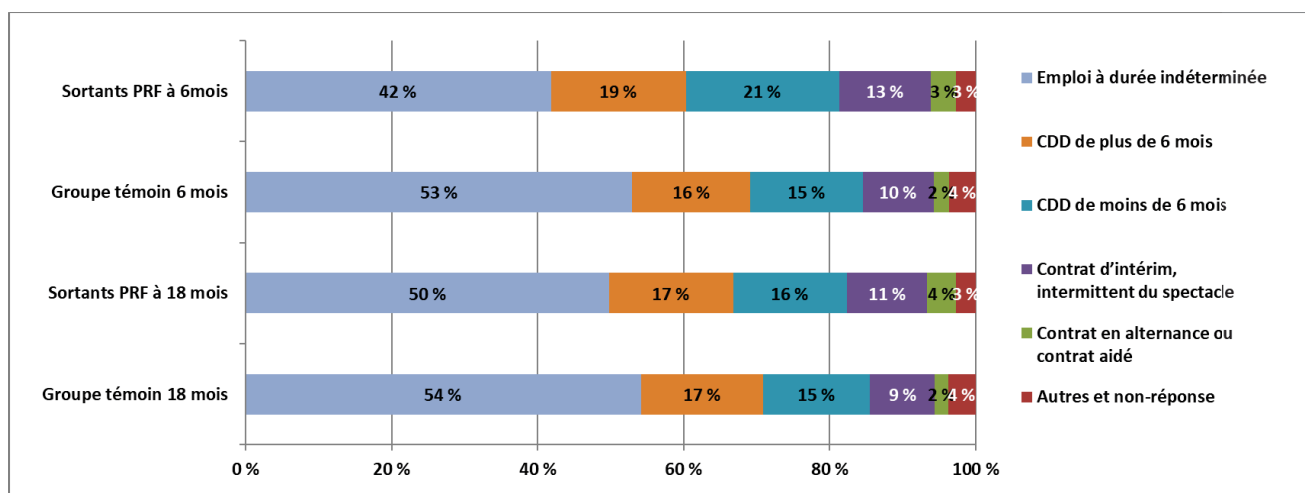
Ns : écart non significatif.

→ Un cheminement vers l'emploi stable pour les sortants PRF.

90 % des formés et du groupe témoin, à 6 et 18 mois, occupent des emplois salariés. La part des indépendants (y compris aidants-familiaux) est de l'ordre de 10 %, quelles que soient la population et la temporalité observées. À titre de comparaison, cette proportion est de 13 % parmi l'ensemble des actifs de la région.

Les résultats présentés ci-après sont relatifs à la population des salariés.

Répartition des contrats de travail des actifs salariés, à 6 et 18 mois, des formés et du groupe témoin



Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

La part des emplois à durée indéterminée augmente pour les sortants PRF entre 6 et 18 mois alors que la part des CDD (supérieur ou inférieur à 6 mois) se réduit. Pour le groupe témoin, la répartition par type de contrat est stable.

En effet, à 6 mois, la part des emplois à durée indéterminée (EDI – contrat de travail en CDI ou fonctionnaire) est de 42 % parmi les sortants de formation, soit une proportion inférieure de 11 points par rapport au groupe témoin (53 %).

À 18 mois, cette proportion a progressé parmi les formés pour atteindre 50 %, alors qu'elle n'a quasiment pas évolué (54 %) pour le groupe témoin. Les écarts deviennent non significatifs entre les deux populations. On observe donc ici, pour les formés, un cheminement vers l'emploi stable. Processus classique des procédures de recrutement, rares sont les employeurs qui contractualisent directement en CDI avec les nouveaux embauchés.

À noter : la part des EDI est plus élevée pour les sortants de formation qualifiante, et notamment ceux ayant préparé un diplôme ou un titre de niveaux II ou III. À 6 mois, cette proportion est de 63 % puis de 65 % à 18 mois.

À l'inverse, les formations certifiantes sont associées à une très faible part d'emploi en EDI : 34 % à 6 mois et 41 % à 18 mois. Il s'agit des proportions les plus faibles parmi les formés et ce sont les seules qui restent significativement inférieures aux taux du groupe témoin sur l'ensemble de la période. Les sortants des « Autres formations » ont des taux d'EDI plus élevés (37 % et 48 %).

À 6 et 18 mois, la part des emplois sans limite de durée varie peu pour les formés, selon que la formation ait été validée ou interrompue. En revanche, elle est beaucoup plus faible pour les formés n'ayant pas validé la formation, elle est de 29 % à 6 mois et de 36 % à 18 mois.

→ Un temps de travail supérieur à celui du groupe témoin.

Six mois après la sortie de formation, 78 % des formés occupent des emplois à temps complet, pour 75 % dans le groupe témoin (écart non significatif). Au cours des 12 mois suivants, cette part augmente pour les formés pour atteindre 80 % alors qu'elle est restée stable pour le groupe témoin.

Sur cet indicateur, les formations certifiantes ont un taux très supérieur à court et moyen termes en atteignant 90 % des emplois à temps complet, soit + 15 points supplémentaires par rapport au groupe témoin.

Cette fois, la validation ou non de la formation, ou encore son interruption, n'ont pas d'effet significatif sur la part des emplois à temps complet.

Globalement à 18 mois, la qualité des emplois du groupe témoin est meilleure, notamment en matière d'emploi à durée indéterminée et de rémunération. Ceci est certainement lié au fait qu'ils sont en emploi depuis plus longtemps, ayant pu profiter de la période de formation des formés pour s'insérer. Concernant le groupe des formés, on retiendra surtout l'amélioration de la part des emplois à durée indéterminée entre 6 et 18 mois qui tend vers la sécurisation de leur parcours et la pérennisation des emplois.

3.5 Le PRF répond-il à des besoins en compétences pressentis par les « Filières stratégiques » ?

Dans le cadre des travaux menés pour cette évaluation d'impact, il a semblé intéressant de centrer une dernière interrogation sur le programme régional de formation (PRF), *via* une lecture du « Marché Filières stratégiques » (MFS) mis en œuvre par le Conseil régional à partir de la programmation de septembre 2018.

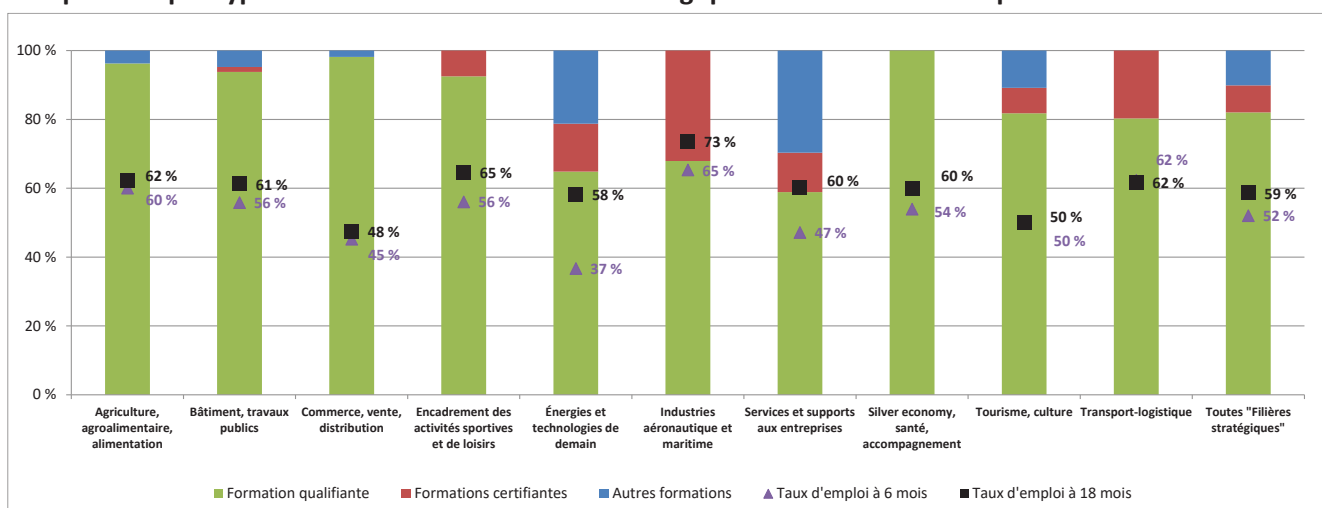
Les résultats présentés ci-après sortent quelque peu du cadre de la mesure d'impact, dans le sens où les formés ne sont pas comparés au groupe témoin. La focale est mise uniquement sur les trajectoires professionnelles des formés. Dans cette optique, les formations suivies par les sortants 2018, antérieures à la mise en place du MFS, ont été réparties en « Filières stratégiques » avec l'aide du service concerné au sein du Conseil régional. Cette répartition ayant été validée, des résultats par « Filières stratégiques » ont été produits.

L'objectif est de savoir si les formations préparées par les formés leur ont permis de s'insérer dans des métiers visés en théorie par les « Filières stratégiques ». À travers les deux indicateurs (« sentiment d'exercer un métier en lien avec la formation suivie » et « intensité théorique du lien entre le métier exercé et le métier visé par la certification »), on cherche à déterminer si certaines filières répondent plus directement que d'autres aux besoins de compétences précis et identifiés lors de la sélection des formations composant la filière stratégique. Au préalable, il est cependant nécessaire d'observer le taux d'emploi par filière.

→ Des taux d'emploi fortement influencés par la structuration des filières par type de formation.

À 6 mois, le taux d'emploi par filière stratégique s'échelonne de 37 % pour les sortants de la filière « Énergies et technologies de demain » à 65 % pour ceux de la filière « Industrie aéronautique et maritime ». À 18 mois, les écarts entre filières se réduisent et varient de 48 % pour la filière « Commerce » à 73 % pour la filière « Industrie aéronautique et maritime ». **Ces résultats bruts sont à considérer avec précaution car l'élément qui influence le plus le taux d'emploi est le type de formation préparée et notamment la part des formations certifiantes. Or la part de ce type de formation n'est pas homogène dans l'ensemble des filières.** Elle est la plus importante dans les filières « Industrie aéronautique et maritime » et « Transport-logistique », associée à des taux d'emploi importants à 6 et 18 mois. **L'analyse à plat témoigne donc plus d'un effet de composition de la filière que d'un effet de filière en tant que tel.**

Composition par type de formation des « Filières stratégiques » et leur taux d'emploi à 6 et 18 mois



*Silver economy : économie liée aux personnes de plus de 60 ans ou économie du vieillissement actif, selon les termes et concept de la Commission européenne.

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Pour dépasser cet effet, des **analyses toutes choses égales par ailleurs** ont été réalisées à 6 et 18 mois. La filière « Services et supports aux entreprises » a été prise comme référence pour calculer les probabilités d'être en emploi par rapport aux autres filières. En maîtrisant l'effet type de formation, ces analyses permettent de montrer que :

- À 18 mois, **il n'y a plus de différences entre les taux d'emploi de la quasi-totalité des filières.** Seules les personnes formées dans la filière « **Industries aéronautique et maritime** » conservent une probabilité 1,6 fois supérieure d'être en emploi par rapport ceux de la filière de référence.
- À 6 mois, une hiérarchie des filières stratégique existe en matière d'insertion professionnelle :
 - Les sortants de la filière « **Industries aéronautique et maritime** » ont 2 fois plus de chance d'être en emploi à 6 mois que ceux de la filière « Services et supports aux entreprises ».
 - Pour ceux de la filière « **Transport-logistique** », cette probabilité est de 1,7.
 - Pour ceux de la filière « **Silver economy** (concept européen pouvant être traduit comme l'« économie liée aux personnes de plus de 60 ans »), **santé, accompagnement** », elle est de 1,7.

- Pour ceux de la filière « **Agriculture, agroalimentaire, alimentation** », elle est de 1,7.
- Pour ceux de la filière « **Bâtiment, travaux publics** », elle est de 1,7.
- Pour ceux de la filière « **Encadrement des activités sportives et de loisirs** », elle est de 1,4.
- Pour ceux de la filière « **Tourisme, culture** », elle est de 1,3.
- Pour ceux de la filière « **Commerce, vente, distribution** », la probabilité n'est pas significative, ce qui signifie que ces sortants s'insèrent de la même manière que ceux de la filière « Services et supports aux entreprises ».
- Pour ceux de la filière « **Énergies et technologies de demain** », la probabilité est de 0,6. Autrement dit, les sortants de cette filière ont moins de chance d'être employé à 6 mois que ceux de la filière « Services et supports aux entreprises ».

Pour savoir si les formations suivies par les formés ont répondu à des besoins précis en compétences, l'intensité du lien entre la formation préparée et le métier exercé est observée. Cette mesure se fait à travers deux indicateurs :

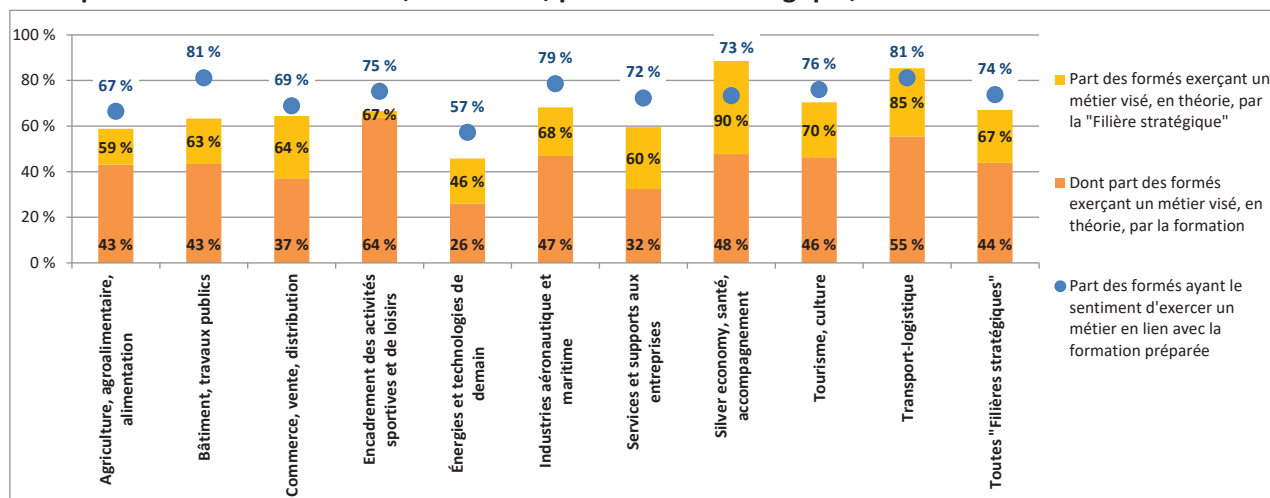
- le **sentiment d'exercer** un métier en lien avec la formation suivie à 6 et 18 mois ;
- la **part des métiers exercés correspondant aux métiers visés**, en théorie, par la filière stratégique.

Les représentations graphiques, ci-après, mixent ces deux approches.

À 6 mois, toutes filières stratégiques confondues, la *part des formés ayant le sentiment d'exercer un métier en lien avec la formation suivie* est de 74 %. À 18 mois, cette proportion diminue légèrement pour atteindre 69 %.

La *part des formés exerçant un métier visé, en théorie, par la filière stratégique* est de 67 % à 6 mois. Parmi eux, nombreux sont les formés à *exercer un métier visé directement par la formation suivie* (44 %). À 18 mois, les liens se détendent également légèrement (respectivement 62 % et 40 %).

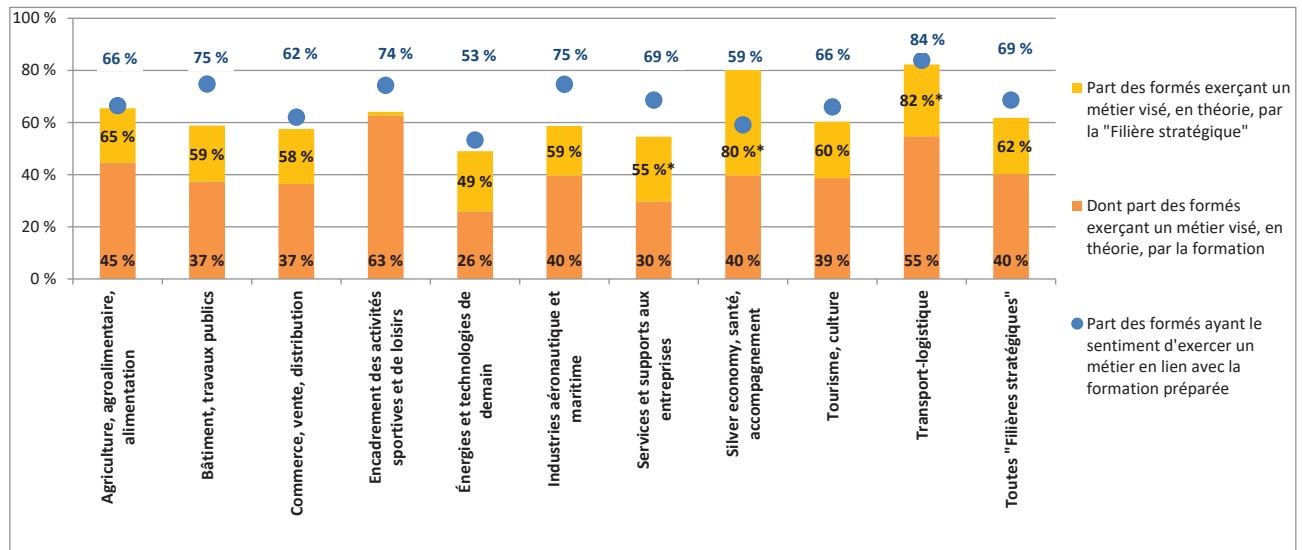
Part des personnes ayant le sentiment d'exercer un métier en lien avec la formation suivie et part de ceux qui exercent un métier visé, en théorie, par la filière stratégique, à 6 mois



Champs : ne sont pris en compte que les formations associées à un métier déclaré par le certificateur et présent dans la base de Certif Info. Cela exclut 100 % des personnes ayant préparé une formation de type « Autres formations », 24 % des formés préparant une formation certifiante et moins d'1 % de ceux ayant suivi une formation qualifiante.

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Part des personnes ayant le sentiment d'exercer un métier en lien avec la formation suivie et part de ceux qui exercent un métier visé, en théorie, par la filière stratégique, à 18 mois



*Écart significatif avec l'ensemble des filières.

Champs : Ne sont pris en compte que les formations associées à un métier déclaré par le certificateur et présent dans la base de Certif Info. Ceci exclut 100 % des personnes ayant préparé une formation de type « autres formations », 24 % des formés préparant une formation certifiante et moins d'1 % de ceux ayant suivi une formation qualifiante.

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

➔ **À terme, le sentiment d'exercer un métier en lien avec la formation suivie reste fort uniquement pour la filière « Transport-logistique ».**

À 6 mois, la part des formés ayant le sentiment d'exercer un métier en lien avec la formation suivie varie de 57 % pour la filière « Énergies et Technologies de demain » à 81 % pour les filières « Bâtiment, travaux publics » et « Transport-logistique ». Malgré les variabilités de ces taux, les écarts ne sont pas significatifs.

À 18 mois, la part des formés ayant ce sentiment devient significativement inférieure pour les filières « Énergies et technologies de demain » (53 %) et « Silver economy, santé, accompagnement » (59 %). À l'inverse, elle devient significativement supérieure pour la filière « Transport-logistique » (84 %).

➔ **À 18 mois, les filières « Silver economy, santé, accompagnement » et « Transport-logistique » gardent un lien particulièrement fort entre la formation suivie et le métier visé par la certification.**

À 6 mois, 67 % des formés en emploi exercent un métier en lien avec la filière stratégique à laquelle est rattachée réglementairement la formation. À 18 mois, cette proportion régresse légèrement et atteint 62 %.

Tout au long de la période, les résultats des filières « Silver economy, santé, accompagnement » et « Transport-logistique » font état d'un lien particulièrement fort entre formation suivie et métier visé par la certification. Ceci peut en partie s'expliquer par la réglementation de ces activités par lesquelles les diplômes ou les habilitations peuvent être indispensables pour exercer ces emplois.

À l'inverse, les résultats des filières « Énergies et technologies de demain » à 6 mois et « Services et supports aux entreprises » présentent une part faible des emplois exercés en lien avec ces filières.

Cet éclairage sur les « **Filières stratégiques** » apporte des premiers enseignements **mais reste fragile** pour diverses raisons :

- Les filières ont été reconstituées *a posteriori* sur la base des 9 000 sortants de 2018 et la représentation des filières n'a pas pu être contrôlée au niveau des répondants.
- Par ailleurs, le potentiel d'insertion des différentes « Filières stratégiques » n'a pas été maîtrisé dans le cadre de cette étude. Il aurait pu être envisagé de contextualiser l'insertion des formés en tenant compte du volume des offres d'emploi déposées auprès de Pôle emploi. Une autre approche aurait pu être mise en œuvre afin de mesurer si les formés s'inséraient dans des secteurs d'activités spécifiques par rapport au groupe témoin.

Plus concrètement et à titre d'exemple des limites d'interprétation des résultats de cette étude, le secteur d'activité « Transport-logistique » a été particulièrement créateur d'emploi en 2018 et 2019. Les formés de cette filière ont des taux d'emploi élevés et ont conservé un lien fort entre le métier exercé et la formation préparée. Mais rien ne dit qu'un nombre important de personnes issues du groupe témoin ait également trouvé un emploi dans ce secteur d'activité. L'effet formation jouerait alors ici un rôle secondaire par rapport à un appel de main-d'œuvre particulièrement important et sectorisé.

4. Les recommandations

Au regard des résultats obtenus par l'évaluation d'impact, quatre types de recommandations ont été élaborés avec les instances de pilotage.

4.1. Poursuivre l'investissement dans la formation et assurer la validation de cette dernière

- ➔ L'évaluation d'impact montre des **apports positifs sur les trajectoires professionnelles** des formés que ce soit en termes de **taux d'emploi**, de **dynamique formative** mais également de « **bien-être** » général.
- ➔ Les apports positifs en termes de taux d'emploi s'observent pour l'ensemble des formations qualifiantes, quel que soit le niveau de la formation préparée, ainsi que pour les formations certifiantes. Aussi, il paraît pertinent de **maintenir un panel de formations variées**, de préférence des titres, des diplômes, des certificats et des habilitations, ayant une reconnaissance externe à l'organisme de formation.

- Afin de garantir la plus-value de la formation, il est important de sécuriser le parcours de formation jusqu'à l'obtention de sa validation en accompagnant au mieux les personnes, notamment lors de la mise en place des formations en distanciel, comme ce fut le cas pendant la crise sanitaire. La mise en œuvre de cette modalité pédagogique « *est plus souvent associée à des difficultés à suivre la formation, du fait potentiellement d'une **baisse de motivation** mais aussi de **conditions de travail et d'études** parfois moins adaptées* ». ³

4.2 Continuer à former notamment les publics défavorisés⁴ et les moins qualifiés

C'est en effet auprès de ces personnes que l'apport positif de la formation sur l'insertion professionnelle est le plus élevé.

- Si le bénéfice de la formation est avéré pour tous les formés à 18 mois, il n'y a qu'un seul public pour lequel il est significatif à 6 mois. Il s'agit des personnes qui ont le niveau de qualification le plus faible (niveau V et infra) avant d'entrer en formation. Pour ces dernières, non seulement, l'apport positif de la formation est visible rapidement mais il est aussi le plus important à 18 mois (+ 10 points par rapport au groupe témoin).
- À 18 mois, les personnes ayant un niveau de qualification bac + 2 et plus, avant leur entrée en formation, arrivent en 2^e position en termes d'apport de la formation (+ 8 points), suivies de près par celles qui ont un niveau bac (+ 7 points).
- L'apport positif de la formation à 18 mois est également significatif pour les personnes d'origine étrangère ou celles bénéficiant de minima sociaux à l'entrée de la formation.

NB : la recommandation issue de l'évaluation d'impact portant sur les moins qualifiés doit être recontextualisée dans l'environnement régional actuel. En effet depuis 2019, le Plan d'investissement des compétences (PIC) a notamment pour objectif de former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail. Il s'agit de l'un des trois axes du Plan régional d'investissement des compétences (PRIC), mis en œuvre en région Provence - Alpes - Côte d'Azur par la direction régionale de Pôle emploi, qui bénéficie d'une enveloppe de 534 millions d'euros sur quatre ans, soit plus de 133,5 millions d'euros par an⁵.

4.3. Accompagner les parcours post-formation des personnes n'ayant pas validé la formation

9 % des sortants de 2018 ont présenté le diplôme mais ne l'ont pas obtenu. La non-validation de la formation a un impact fort sur le taux d'emploi à 6 et 18 mois de ces formés, ainsi qu'un effet sur leur « bien-être ». Au vu des résultats de l'évaluation menée, ces personnes se retrouvent dans une situation plus complexe que celles qui ont interrompu leur formation. Aussi méritent-elles une attention particulière.

³ *Suivi du marché du travail pendant la crise sanitaire, Conséquences du confinement de l'automne 2020 sur la formation des demandeurs d'emploi, Dares, mai 2021.*

⁴ Selon la définition de la Commission européenne, les participants en formation dits « défavorisés » comprennent notamment les personnes : vivant dans un ménage où personne n'est en emploi, vivant dans une famille monoparentale, en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux, n'étant jamais allées à l'école, sans domicile fixe ou exclues du logement et enfin, vivant en Zone rurale de revitalisation (ZRR).

⁵ Le Pacte d'investissement dans les compétences (PIC) de Provence - Alpes - Côte d'Azur est signé.

- Prévoir un accompagnement spécifique post-formation pour ces personnes, afin qu'elles ne restent pas sur une situation d'échec, quelle qu'en soit la cause.
- Initier une réflexion inter-services afin d'analyser les causes des dynamiques de parcours des stagiaires (arrêt de formation, sortie positive...)

4.4. Des approfondissements nécessaires

Plusieurs résultats de cette évaluation d'impact mériteraient d'être explorés davantage afin de mieux comprendre les effets observés. Ces approfondissements sont notamment relatifs à certains types de formations :

- Les **formations certifiantes** (CQP et habilitation) se démarquent tout au long de l'évaluation comme ayant un fort pouvoir d'insertion professionnelle. Leur seul point négatif réside dans le moindre accès à un emploi à durée indéterminée, comparé aux formés issus des autres types de formation : à 18 mois, 41 % des sortants sont dans cette situation, contre 50 % parmi l'ensemble des formés.

Plusieurs hypothèses sont formulées pour expliquer l'apport positif fort de ce type de formation :

- Est-ce dû aux sorties de formation, par nature plus diffuses tout au long de l'année, alors que celle des formations qualifiantes restent concentrées sur les mois de mai et juin ?
- Ces formés présentent-ils des caractéristiques favorisant l'insertion professionnelle (sachant que les hommes et les 26-54 ans y sont surreprésentés, ce qui est à prendre en considération dans l'interprétation des résultats) ?
- Ces formations correspondent-elles à une parenthèse formative plus courte dans le parcours des individus étant donné leur durée (3,5 mois en moyenne) et leur fréquence (potentiellement plusieurs sessions peuvent être proposées au cours d'une année) ?
- Est-ce la forte implication des employeurs qui garantit le pouvoir d'insertion des formés ? En effet, les CQP sont des certifications créées et délivrées par les branches professionnelles. Elles répondent le plus souvent à un besoin de compétences spécifiques qui n'est couvert qu'en partie par d'autres formations. Par ailleurs, la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPN) de la branche donne l'habilitation aux organismes de formation pour mettre en œuvre ces formations, leur permettant de contrôler la qualité de formation et la quantité des formés.

Ces différentes hypothèses mériteraient d'être explorées pour mieux comprendre les facteurs qui influencent l'insertion des CQP et des habilitations, en interrogeant également les pratiques des employeurs. En parallèle, de plus en plus de CQP sont dorénavant inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) en tant que titres inscrits sur demande et associés à un niveau de formation *de facto*. Cette inscription est rendue obligatoire pour que la certification puisse être préparée en apprentissage et financée par le compte personnel de formation (CPF). Si la certification risque de perdre en visibilité, car fondue dans les nombreux titres inscrits sur demande au RNCP, l'implication des employeurs devrait, quant à elle, rester la même.

- ➔ Les trajectoires des sortants des **formations ni qualifiantes ni certifiantes** (dites ici « Autres formations ») sont très proches de celles du groupe témoin, que ce soient en termes de taux d'emploi à 18 mois et de dynamique formative, qu'en termes d'indicateurs plus qualitatifs liés à la confiance en soi et au « bien-être ». Malgré l'investissement des personnes dans des formations pouvant aller jusqu'à une durée de 400 heures, les résultats de l'évaluation menée font état de peu d'écart significatif des données entre les formés et le groupe témoin. Ce constat interroge et il serait intéressant d'approfondir les réflexions et questionnements sur ces résultats et ainsi d'éventuellement les reconsidérer à la lumière de facteurs ou contextes conjoncturels ou structurels non pris en compte dans le cadre de cette évaluation.
- Est-ce lié aux contenus des formations, à l'état de leur reconnaissance actuelle sur le marché du travail ?
- Est-ce lié à une notion de genre et d'âge des publics accueillis dans ce type de formation (population plus féminine et plus âgée) ou à leur projet professionnel ?

Annexes

1. Le questionnaire

Formation, expérience professionnelle et calendrier

Avant de retracer votre parcours professionnel, nous nous intéressons à votre niveau de formation.

F1a. Si nous nous situons en « Mois et année précédant l'entrée en formation », pouvez-vous nous indiquer quel était votre diplôme le plus élevé ?

- BEPC, brevet des collèges
- CAP, BEP
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel
- BTS, DUT, DEUG bac + 2
- Licence, Maitrise, Master, autre diplôme égal ou supérieur à un bac + 3
- Autre : ...
- Aucun diplôme

(Si F1a est différent de « BEPC, brevet des collèges » et « aucun »)

F1b. Pouvez-vous préciser l'intitulé du diplôme préparé ?

Intitulé du diplôme :

F1c. En quelle année, l'avez-vous obtenu ? (menu déroulant de 2018 à XX – année décroissante)

F2a pour le groupe témoin

F2a. Combien d'années d'expérience professionnelle aviez-vous en « Mois et année précédant l'entrée en formation » ? (Indiquez le nombre d'années cumulées, y compris expériences courtes, jobs d'été...)

- Aucune
- Moins d'1 an
- De 1 an à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- De 10 à 20 ans
- Plus de 20 ans

F2b pour les sortants 2018

F2b. Combien d'années d'expérience professionnelle aviez-vous avant d'entrer dans cette formation en « Mois et année précédant l'entrée en formation » ? (Indiquez le nombre d'années cumulées, y compris expériences courtes, jobs d'été...)

- Aucune
- Moins d'1 an
- De 1 an à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- De 10 à 20 ans
- Plus de 20 ans

F3a. En 2018, vous suiviez la formation « *Nom formation PRF* », êtes-vous allés jusqu'au bout de cette formation ?

- Oui et vous avez validé la formation (obtenu le diplôme, le titre ou le certificat).
- Oui mais vous n'avez pas validé la formation.
- Non

Si FP3a = « non »

F3 b. Pour quelles raisons avez-vous arrêté avant la fin ?

- Vous avez trouvé un emploi.
- La formation ne vous convenait pas.
- Le métier préparé ne vous plaisait pas.
- La formation était trop loin de votre domicile.
- Pour des raisons personnelles (*problèmes de santé, responsabilités familiales, logement, finances...*)
- Autre...

F4. Grâce à cette formation considérez-vous que vous avez :

- Acquis des connaissances techniques : oui / non
- Pris conscience des réalités du métier : oui / non
- Eu des contacts utiles sur le plan professionnel : oui / non
- Acquis plus de confiance en vous : oui / non
- Repris un rythme de vie régulier (*horaires fixes*) : oui / non
- Stabilisez votre situation financière : oui / non

Nous allons maintenant retracer votre parcours professionnel sur une période de 18 mois.

Une période correspond à une situation sur le marché du travail (emploi, recherche d'emploi, inactivité, etc.). On passe à une nouvelle période lorsqu'il y a un changement de situation. Merci de préciser les différentes périodes que vous avez connu au cours des 18 mois.

Pouvez-vous nous indiquer quelles ont été vos différentes situations professionnelles entre « Mois et année de sortie de formation + 1 mois » et « Mois sortie de formation + 18 mois » ?

Mois et année Début période	Mois et année Fin période	En emploi (y compris indépendant)	En recherche emploi	En formation	Dispositif d'accompagnement (PACEA, garantie jeunes, service civique...)	Inactif	Nom de l'entreprise, si en emploi
Mois Fin de formation	Fin période 1 : = Mois N+1						
Fin période 1	Fin période 2						
Fin période 2	Fin période 3						
...	...						
	Mois N + 19						
		3. Module emploi	4. Module recherche d'emploi	5. Module formation	Pas de module spécifique		

Le calendrier va du mois suivant la formation (N+1) jusqu'à 18 mois après la sortie de formation (N+18).

- Le module **emploi** s'ouvre si la personne est en emploi à 6 et 18 mois. Si ces deux dates sont dans la même période, un seul module s'ouvre car il s'agit d'une seule séquence d'emploi. Sinon deux modules successifs s'ouvrent. *Le module emploi s'ouvre au maximum deux fois.*
- Le module **recherche d'emploi** s'ouvre uniquement si la personne est en recherche d'emploi en dernière période.
- Le module **formation** s'ouvre à chaque fois que la personne indique une période de formation.

Module Emploi

Nous allons maintenant vous poser quelques questions sur votre période d'emploi du mois de « **Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois** ». À adapter selon l'information recueillie dans le calendrier.

EA1. En « **Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois** », quel était l'intitulé de votre profession dans l'entreprise [import calendrier] ? (Intitulé en clair)

[Mettre l'intitulé complet. Par exemple, noter « soudeur » et non « ouvrier »]

EA2. En « **Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois** », quel était votre statut d'emploi ?

- Salarié, y compris les chefs d'entreprise salariés → question EA3
- Indépendant, chef d'entreprise, à votre compte → aller à la question EA7
- Aide-familiale (vous aidez un membre de votre famille, sans être salarié)

(Si EA2=salarié)

EA3. En « **Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois** », quel était votre type de contrat de travail ?

- CDD de moins de 6 mois (contrat à durée déterminée)
- CDD de plus de 6 mois (contrat à durée déterminée)
- CDI (contrat à durée indéterminée)
- Contrat de professionnalisation → question EA4a
- Contrat d'apprentissage → question EA4
- Contrat aidé (contrat unique d'insertion CUI, contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE, contrat initiative emploi CUI-CIE, Pacte...)
- Contrat d'intérim, de travail temporaire, intermittent du spectacle
- Fonctionnaire (élève fonctionnaire) → question EA6
- Autre

(Si EA3 = contrat de professionnalisation ou d'apprentissage)

EA4a. Quel diplôme prépariez-vous ?

- CAP-BEP ou autre diplôme de niveau équivalent (mention complémentaire, Bapaat, titre professionnel, diplôme d'État niveau V...)
- Bac (brevet, BPJEPS, titre professionnel ou diplôme d'État de niveau IV...)
- BTS, DUT (titre professionnel ou diplôme d'État de niveau III...)
- Licence, Master (titre professionnel ou diplôme d'État de niveau II ou I...)
- Autre.....

(Si EA4 <> Autre)

EA4b. Pouvez-vous préciser l'intitulé du diplôme préparé ?.....

(Si EA4 =Autre)

EA4c. Merci de préciser

Pour les sortants 2018,

EA4c. Cette formation est-elle en lien avec la formation « Nom formation PRF » que vous avez achevée en 2018 ?

- Oui
- Non

(Si EA2=salarié)

EA5. En « Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois », quelle était votre catégorie socioprofessionnelle ?

- Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
- Agent de maîtrise
- Directeur général ou adjoint direct au directeur
- Technicien, dessinateur, VRP
- Instituteur, assistante sociale, infirmière et autres personnels de catégorie B de la fonction publique
- Ingénieur, cadre
- Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
- Employé de bureau, de commerce, agent de service, aide-soignante, gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique

(Si EA2=salarié)

EA10. En « Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois », quel était le statut de l'entreprise [import calendrier] ?

- Fonction publique d'État
- Fonction publique territoriale
- Fonction publique hospitalière
- Entreprise publique
- Entreprise privée

EA7 En « Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois », quel était votre temps de travail ?

- Temps plein
- Temps partiel

(Si EA7=temps partiel)

EA7a Et plus précisément, cela représentait :

- Moins d'un mi-temps
- Un mi-temps (50 % du temps)
- Environ 60 % (de 21 à 28 heures par semaine)
- Environ 80 % (plus de 28 heures par semaine)

(Si EA7a=moins d'un mi-temps)

EA7b Et plus précisément, cela représentait :

- Moins de 8 heures par semaine
- De 8 à 14 heures par semaine (20 % du temps)
- De 14 à 21 heures par semaine (40 % du temps)

Afin de pouvoir exploiter au mieux les données sur les rémunérations, il est nécessaire de connaître le salaire net de la personne. Au 1^{er} janvier 2019 a été mis en place le prélèvement à la source qui vient compliquer l'accès à l'information sur le salaire net (l'écart entre le salaire net et le montant reçu sur le compte pouvant être important).

(Si EA=salarié)

EA8b. En « Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois », quel était votre salaire net mensuel avant impôt sur le revenu (prélèvement à la source) ?} €

(Si EA=« indépendant ou aidant familial »)

EA8d. En « Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois », quel était votre revenu net mensuel en démarrant votre activité ? (montant avant impôt sur le revenu et après cotisations sociales) €

Merci d'indiquer le montant renseigné sur la ligne PAS (prélèvement à la source) dans le bulletin de salaire

EA9 Vous n'avez pas souhaité répondre à la question précédente. Merci de nous indiquer un montant net mensuel compris dans une des fourchettes suivantes :

- SMIC
- Moins de 1000 €
- De 1 000 € à moins de 1 300 €
- De 1 300 € à moins de 1 600 €
- De 1 600 € à moins de 2 000 €
- De 2 000 € à moins de 2 500 €
- De 2 500 € à moins de 3 000 €
- Plus de 3 000 €
- Ne veut pas dire.

(Si EA9="moins de 1 000€")

EA9a Et plus précisément :

- Moins de 300 €
- De 300 € à moins de 600 €
- De 600 € à moins de 1 000 €
- Ne souhaite pas répondre.

EA11 En « Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois », dans quel secteur travailliez-vous ?

- Agriculture
- Industrie
- Construction
- Transports
- Services

EA11b Pouvez-vous préciser ?

Si EA11=2 (Si le salarié travaille dans l'industrie)

- Industries agricole et alimentaire
- Industries des biens de consommation
- Industrie automobile
- Industries des biens d'équipement

- Industries des biens intermédiaires
- Énergie

(Si EA11b=5, dans les Services)

- Commerce et réparations
- Hôtellerie, restauration
- Activités financières
- Activités immobilières
- Services aux entreprises
- Services aux particuliers
- Éducation, santé, action sociale
- Administrations

(Si EA2=1, salarié)

EA12a En « *Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois* », combien y avait-il de salariés dans l'entreprise [import calendrier] ?

- 0 à 9 salariés
- 10 à 49 salariés
- 50 à 499 salariés
- 500 salariés et plus

(Si EA2=2, indépendant)

EA12b En « *Mois sortie de formation + 6 ou 18 mois* », combien y avait-il de salariés dans votre activité ?

- Aucun salarié
- 1 à 2 salariés
- 3 à 9 salariés
- 10 salariés et plus

Pour les sortants 2018

EA13. Pensez-vous que cet emploi avait un lien avec la formation « *Nom formation PRF* » que vous avez suivie en 2018 ?

- Plutôt oui → question EA14a
- Plutôt non → question EA14b

(Si EA13=plutôt oui)

EA14a. Diriez-vous que : (1 seule réponse possible)

- Cette formation était indispensable pour occuper cet emploi.
- Cette formation a été un atout pour occuper cet emploi.
- Vous auriez pu occuper cet emploi sans suivre cette formation.

(Si EA13=plutôt non)

EA14b. Votre emploi n'était pas en lien avec cette formation, parce que... (plusieurs réponses possibles)

- Vous n'en aviez pas trouvé (*absence d'offre d'emploi ; manque d'expérience, etc.*).
- Les conditions de travail ne vous convenaient pas (*salaires, horaires, etc.*).
- Vous préféreriez exercer un autre métier que celui appris en formation.
- Vous deviez travailler (*peu importe l'emploi occupé*).

(Pour les personnes ayant la même séquence d'emploi à 6 et 18 mois)

E15. En « Mois N+6 » et « Mois sortie de formation + 18 mois », est-ce que vos conditions d'emploi se sont améliorées entre ces deux dates ?

- Oui, votre rémunération a été augmentée,
- Oui, votre temps de travail a été augmenté,
- Oui, votre contrat à durée déterminé a été prolongé,
- Oui, vous êtes passé en CDI,
- Non, vos conditions d'emploi n'ont pas changé.

Module Recherche d'emploi

Pour les personnes, qui ont eu au moins une période d'emploi au cours des 18 mois.

RE1. Pour quelle raison étiez-vous sans emploi en « Mois sortie de formation + 18 mois » ?

- Votre contrat de travail s'est terminé (*contrat d'intérim, un emploi à durée limitée, un emploi occasionnel*).
- Vous avez démissionné.
- Vous avez signé une rupture conventionnelle du contrat de travail.
- Vous avez été licencié (*licenciement collectif ou suppression d'emploi, licenciement individuel*).

Pour les sortants 2018,

RE2. Recherchez-vous un emploi en lien avec la formation « Nom formation PRF » suivie en 2018 ?

- Oui exclusivement
- Oui mais pas seulement
- Non

RE3. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour trouver un emploi ? (plusieurs réponses possibles)

- Pas ou peu d'offres d'emploi sur le métier visé.
- Pas ou peu d'offres d'emploi dans l'aire géographique de recherche.
- Conditions d'emploi non satisfaisantes sur le métier visé.
- La formation vous semble mal ou pas reconnue par les employeurs.
- Manque d'expérience professionnelle.
- Pas le diplôme ou le niveau requis.
- Techniques de recherche d'emploi mal maîtrisées (*lettre de motivation, CV, entretien, etc.*).
- Difficultés liées à une longue période d'inactivité (*longue maladie, congé parentale, etc.*)
- Problème de santé
- Problème de transport (pas motorisé, pas de transports en communs...)
- Autre raison : **RE3bis_Autres. Préciser :**(en clair)
- Pas de difficultés particulières

RE4. Pensez-vous avoir subi une situation discriminante ? (Plusieurs réponses possibles)

- Oui, par rapport à mon âge.
- Oui, par rapport à mon genre (*homme-femme- intergenre*).
- Oui, par rapport à mon origine.
- Oui, par rapport à mon appartenance religieuse.
- Oui, par rapport à ma situation de handicap.

- Non
- Ne se positionne pas.

Module Formation

Vous nous avez dit être en formation entre « mois et année début période formation du calendrier » et « mois et année début période formation du calendrier ».

MF1. Cette formation permettait-elle d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat ?

- Oui
- Non

(Si MF1=1)

MF2. Quel diplôme prépariez-vous ?

- CAP-BEP ou autre diplôme de niveau équivalent (*mention complémentaire, BAPAAT, titre professionnel, diplôme d'État niveau V, etc.*)
- Bac (*brevet, BPJEPS, titre professionnel ou diplôme d'État de niveau IV, etc.*)
- BTS, DUT (*titre professionnel ou diplôme d'État de niveau III, etc.*)
- Licence, Master (*titre professionnel ou diplôme d'État de niveau II ou I, etc.*)
- Autre.....

MF2_int : Quel en était l'intitulé ? (Intitulé en clair)

Par exemple : CAP cuisine ; Titre professionnel attaché commercial.

(Si MF=1)

MF3. Vous suiviez cette formation en priorité pour...

- Vous perfectionner dans votre métier.
- Vous réorienter professionnellement / Changer de métier.
- Créer votre propre entreprise.
- Obtenir un diplôme, un titre ou un certificat.
- Trouver du travail.
- Acquérir des connaissances utiles dans votre vie quotidienne.

Uniquement pour les sortants 2018

(Si MF=1)

2_FA4. Pensez-vous que cette formation est en lien avec celle suivie en 2018 ?

(Rappel intitulé de la formation de 2018 : « **Nom formation PRF** »)

- Oui
- Non
- NRP [Ne Répond Pas]

(Si MF2=2).

Cette formation était destinée à :

- Une remise à niveau (maths, français, etc.).
- La préparation d'un concours.
- L'acquisition de compétences professionnelles.
- L'acquisition d'une habilitation obligatoire pour exercer un métier (ex. Caces, FIMO).
- Préparer la prise d'un nouvel emploi (adaptation à l'emploi).
- Autre :

Situation actuelle et perspective professionnelle

Nous allons maintenant vous poser quelques questions sur votre situation actuelle.

S1. Est-ce que la crise sanitaire et ses conséquences économiques ont eu un effet sur votre situation professionnelle ?

- 1-Oui, j'ai trouvé un emploi.
- 2-Oui, je suis en chômage partiel.
- 3-Oui, j'ai été licencié pendant ou suite à cette crise.
- 4-Oui, mon contrat n'a pas pu être renouvelé.
- 5-Oui, ma promesse d'embauche n'a pas été tenue.
- 6-Non, aucun changement dans ma recherche d'emploi.
- 7-Non, aucun changement dans mon emploi.

S2. Actuellement, vous êtes :

- En emploi salarié ou indépendant.
- En recherche d'emploi.
- En formation.
- Inactif.

(Si la personne n'a connu aucun changement dans son emploi suite au covid et qu'elle était en emploi à la fin des 18 mois)

S3. S'agit-il du même emploi qu'en « Mois sortie de formation + 18 mois » au sein de l'entreprise [import calendrier] ?

- Oui
- Non

(Si EA2 = En emploi salarié ou indépendant)

S4a. Quels sont vos projets professionnels dans l'année à venir ? (plusieurs réponses possibles)

- Rester dans votre emploi actuel.
- Trouver un autre emploi. → question EA5
- Créer ou reprendre une entreprise.
- Suivre une formation. → question EA6
- Pas de projet professionnel.

(Si EA2 = En recherche d'emploi, en formation, inactif)

S4b. Quels sont vos projets professionnels dans l'année à venir ? (plusieurs réponses possibles)

- Trouver un emploi.
- Créer ou reprendre une entreprise.
- Suivre une formation. → question EA6
- Pas de projet professionnel.

(Si EA4a = trouver un autre emploi)

S5. Pour quelles raisons souhaitez-vous un autre emploi ? (plusieurs réponses possibles)

- Vous êtes en contrat à durée déterminée.
- Vous risquez de perdre votre emploi.
- Vous désirez un emploi plus intéressant ou correspondant mieux à votre qualification.
- Vous avez un rythme de travail qui ne vous convient pas.
- Vous avez des conditions de travail pénibles ou pas adaptées à votre santé.
- Vous désirez trouver un emploi mieux payé.
- Vous désirez trouver un emploi plus proche de votre domicile.
- Vous devez ou vous voulez déménager dans une autre région.

(Si EA4a ou EA4b= Suivre une formation)

S6. Pour quelles raisons souhaitez-vous suivre une formation ? (2 réponses maximum)

- Vous perfectionner dans votre métier.
- Vous réorienter professionnellement / Changer de métier.
- Créer votre propre entreprise.
- Obtenir un diplôme, un titre ou un certificat.
- Éviter de perdre votre emploi.
- Acquérir des connaissances utiles dans votre vie quotidienne.

Module Caractéristiques socio-démographiques

Pour finir, nous allons vous poser quelques questions sur votre situation familiale.

C1. En « Mois et année précédant l'entrée en formation », viviez-vous dans un ménage avec un ou des enfant(s) à charge ?

- Oui Non Ne souhaite pas répondre.

Si présence d'enfants,

C2. En « Mois et année précédant l'entrée en formation », viviez-vous dans une famille monoparentale ?

- Oui Non Ne souhaite pas répondre.

C3. En « Mois et année précédant l'entrée en formation », viviez-vous dans un ménage où quelqu'un travaille ?

- Oui Non Ne souhaite pas répondre.

C4. En « Mois et année précédant l'entrée en formation », étiez-vous allocataire de minima sociaux (RSA, allocation spécifique de solidarité, etc. hors Allocation Adulte Handicapé.) ?

Oui Non Ne souhaite pas répondre

C5. En « Mois et année précédant l'entrée en formation », aviez-vous une reconnaissance administrative de travailleur handicapé ? Oui Non

C6. En « Mois et année précédant l'entrée en formation », étiez-vous sans domicile fixe ou confronté à une demande d'expulsion de votre logement ?

Oui Non Ne souhaite pas répondre

Enfin, nous avons une dernière question à vous poser :

C10. Comment vous situez-vous par rapport aux affirmations suivantes ?

	Oui, tout à fait	Oui plutôt	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
C10a. Vous êtes satisfait de votre vie de tous les jours.				
C10b. Vous êtes en bonne santé.				
C10c. Vous avez confiance en vous.				
C10d. Vous vous sentez en confiance avec les autres.				

Merci, nous avons fini notre questionnaire.

2. Les réponses aux hypothèses du référentiel d'évaluation

Cette partie reprend l'ensemble des hypothèses du référentiel d'évaluation. À chaque fois, il est indiqué si les écarts entre les pourcentages observés sont statistiquement significatifs. Cet exercice, qui peut sembler fastidieux, permet de s'assurer de la fiabilité des résultats de l'étude d'impact. Les résultats, détaillés ici, ont permis de répondre aux questions évaluatives et d'orienter les recommandations.

2.1. Mesurer l'efficacité de la formation

2.1.1 En termes de retour à l'emploi

Hypothèse :

Dans une première période, le taux d'emploi des formés est inférieur à celui du groupe témoin, puis il le rattrape et le dépasse.

À 6 mois, les taux d'emploi des participants et du groupe témoin sont similaires (53 % et 50 % - écarts non significatifs). Au bout de 18 mois, le taux d'emploi des sortants PRF est significativement supérieur à celui du groupe témoin et atteint 59 %.

	Taux d'emploi à 6 mois	Taux d'emploi à 18 mois	Évolution des taux d'emploi
Groupe des formés	53 %	59 %	+ 7 points
Groupe témoin	50 %	51 %	+ 1 point
	<i>Écart non significatif entre les deux populations</i>		+ 8 points en faveur du groupe des formés

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

2.1.2 En termes de dynamique formative

Hypothèses :

- Les participants se trouvent plus souvent dans un parcours de formation qualifiante*, 6 et 18 mois après la sortie de formation, que le groupe témoin.

**Précaution :* 90 % des premiers modules de formation ouverts concernent des formations qualifiantes (taux identiques pour les deux populations). Toutefois, il est complexe de déterminer à quelle temporalité l'action de formation a cours. De fait, nous préférons traiter l'hypothèse, quel que soit le type de formation suivie (qualifiante ou non).

À 6 mois et 18 mois, le taux de sortie vers une formation est significativement plus élevé pour les sortants du PRF (8,7 % et 8,2 %) que pour le groupe témoin (5,5 % et 5,4 %).

- b. L'écart en termes de taux de formation se creuse avec le temps au profit des formés.

À la fin de la période, la part des enquêtés engagés dans une formation se réduit pour les deux populations, notamment pour les formés du PRF mais les sortants PRF sont toujours plus nombreux en formation que les personnes du groupe témoin.

	Taux de sortie vers une formation qualifiante : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés	8,7 % (556)	8,2 % (527)	- 0,5 point
Groupe témoin	5,5 % (354)	5,4 % (348)	- 0,1 point
	+ 3,2 points en faveur du groupe des formés	+ 2,8 points en faveur du groupe des formés	

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

2.1.3 En termes de publics formés

Hypothèses :

- a. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant plus de 54 ans est inférieur à celui du groupe témoin âgé également de plus de 54 ans, puis il le rattrape et le dépasse.

À 6 et 18 mois, le taux d'emploi des plus de 54 ans ayant bénéficié d'une formation du PRF n'est pas significativement différent de celui du groupe témoin. Cela reste vrai, malgré l'amélioration de l'indicateur sur la période pour les formés.

	Taux d'emploi des plus de 54 ans : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés	38 % (170)	48 % (213)	+ 10 points
Groupe témoin	45 % (216)	45 % (215)	Stabilité
	<i>Écart non significatif au seuil de 5 %</i>		

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- b. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant un bas niveau de formation (niveaux V et infra) est inférieur à celui du groupe témoin ayant également un bas niveau de formation, puis il le rattrape et le dépasse.

Dès le 6^e mois, les formés PRF ayant un bas de niveau de formation avant l'action de formation ont un taux d'emploi significativement supérieur à celui du groupe témoin (respectivement 50 % et 44 %). Avec le temps, le taux d'emploi des formés augmente et l'écart avec le groupe témoin se creuse.

	Taux d'emploi des participants au bas niveau de formation : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés	50 % (1 692)	55 % (1 868)	+ 5 points
Groupe témoin	44 % (1 484)	45 % (1 511)	+ 1 point
	+ 6 points en faveur du groupe des formés	+ 10 points en faveur du groupe des formés	

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- c. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant un niveau de formation élevé (bac +2 et plus) est inférieur à celui du groupe témoin ayant également un niveau de formation élevé, puis il le rattrape et le dépasse.

Pour les personnes ayant un niveau de formation élevé, le taux d'emploi entre les sortants PRF et le groupe témoin ne présente pas d'écart significatif, que ce soit à 6 ou 18 mois.

	Taux d'emploi des participants de niveau de formation élevé : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés	59 % (663)	69 % (775)	+ 10 points
Groupe témoin	59 % (834)	61 % (859)	+ 2 points
	Écart non significatif au seuil de 5 %	+ 8 points en faveur du groupe des formés	

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- d. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants appartenant à la catégorie « *population défavorisée* » (au sens de la CE) à l'entrée en formation est inférieur à celui du groupe témoin appartenant également à la catégorie « *population défavorisée* » (au sens de la CE), puis il le rattrape et le dépasse (selon les critères FSE).

Précaution : Le FSE caractérise la « *population défavorisée* » par la combinaison de six dimensions différentes, à savoir : le fait de faire partie d'une famille monoparentale, de bénéficier de la reconnaissance de qualité de travail handicapé (RQTH), d'être sans domicile fixe, d'être allocataire de minima sociaux ou encore d'être personne d'origine étrangère (c'est-à-dire, au sens du FSE, dont l'un des deux parents au moins est né dans un pays qui n'est pas la France) ou résidant dans une zone de revitalisation rurale (ZRR). Dans le groupe témoin, toutes ces dimensions n'ayant pu être maîtrisées, notamment celle de la ZRR, il nous a été impossible de reconstruire cette variable. Par ailleurs, les réponses obtenues par les formés dans l'enquête divergent de celles présentes dans le fichier d'origine des sortants 2018. De ce fait, nous préférons exploiter ces variables individuellement et ainsi mesurer sur quelles dimensions l'action de formation apporte une plus-value.

- **Famille monoparentale, RQTH, sans domicile fixe** : on ne constate pas d'écarts significatifs – entre les personnes formées et le groupe témoin – des taux d'emploi à 6 et 18 mois. On ne peut donc conclure sur l'influence de ces trois variables sur le taux d'emploi.
- **Allocataire de minima sociaux** : on observe que les personnes formées, allocataires de minima sociaux, sont davantage en emploi à 18 mois que leurs homologues du groupe témoin (46 % contre 37 %). De plus, le taux d'emploi des formés augmente de 6 points entre les interrogations à 6 et 18 mois, contre une stagnation de cet indicateur pour le groupe témoin.

	Taux d'emploi : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés	40 % (478)	46 % (561)	+ 6 points
Groupe témoin	37 % (391)	37 % (389)	Stabilité
	Écart non significatif au seuil de 5 %		+ 9 points en faveur du groupe des formés

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- **« Personne d'origine étrangère »** : les personnes formées, de nationalité étrangère, sont 54% à être en emploi à 18 mois contre 45 % chez leurs homologues du groupe témoin. Entre les deux consultations (6 et 18 mois), le taux d'emploi augmente de 5 points chez les personnes formées mais stagne dans le groupe témoin.

	Taux d'emploi : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés	49 % (646)	54 % (719)	+ 5 points
Groupe témoin	45 % (548)	45 % (557)	Stabilité
	Écart non significatif au seuil de 5 %		+ 9 points en faveur du groupe des formés

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Sur les différentes dimensions liées à la catégorie « *population défavorisée* », le fait d'avoir suivi une formation apporte une plus-value pour les personnes « *allocataire de minima sociaux* » et « *personne d'origine étrangère* », 18 mois après leur sortie de formation.

2.1.4 En termes de confiance en soi

Les hypothèses du référentiel d'évaluation prévoient de mesurer des degrés de confiance en soi au début de la formation, à 6 mois et à 18 mois. Lors de la construction et de la validation du questionnaire, il a été considéré qu'il serait difficile pour les participants de répondre à ces questions et d'en faire une analyse pertinente. Il a donc été choisi de poser une série de questions relatives à la

satisfaction au quotidien, à la santé, à la confiance en soi et à la confiance en l'autre. L'idée est de pouvoir constater si les bénéficiaires de formation sont plus nombreux à déclarer un mieux-être que les personnes du groupe témoin.

Hypothèses :

- a. Les participants de formation sont plus nombreux que le groupe témoin à se déclarer en accord avec l'affirmation suivante « *Vous êtes satisfait de votre vie de tous les jours.* »

Au moment de l'enquête, la part des participants déclarant être satisfait de leur vie quotidienne est supérieure à celle du groupe témoin (72 % contre 65 %).

« Vous êtes satisfait de votre vie quotidienne. » :		
(effectifs pondérés)		
	Oui, tout à fait ; Oui, plutôt	Non, pas vraiment ; Non, pas du tout
Groupe des formés	72 % (4 549)	28 % (1 762)
Groupe témoin	65 % (4 139)	35 % (2 198)
+ 7 points en faveur du groupe des formés Écart non significatif au seuil de 5 %		

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- b. Les participants de formation sont plus nombreux que le groupe témoin à se déclarer en accord avec l'affirmation suivante « *Vous êtes en bonne santé.* »

Au moment de l'enquête, la part des participants déclarant être en bonne santé est similaire à celle du groupe témoin.

« Vous êtes en bonne santé. » :		
(effectifs pondérés)		
	Oui, tout à fait ; Oui, plutôt	Non, pas vraiment ; Non, pas du tout
Groupe des formés	89 % (5 637)	11 % (684)
Groupe témoin	87 % (5 495)	13 % (848)
+ 2 points en faveur du groupe des formés Écart non significatif au seuil de 5 %		

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- c. Les participants de formation sont plus nombreux que le groupe témoin à se déclarer en accord avec l'affirmation suivante « *Vous avez confiance en vous.* »

Au moment de l'enquête, la part des participants déclarant avoir confiance en eux est supérieure à celle du groupe témoin (87 % contre 82 %).

« Vous avez confiance en vous » :

(effectifs pondérés)

	Oui, tout à fait ; Oui, plutôt	Non, pas vraiment ; Non, pas du tout
Groupe des formés	87 % (5 512)	13 % (802)
Groupe témoin	82 % (5 207)	18 % (1 121)
+ 5 points en faveur du groupe des formés		<i>Écart non significatif au seuil de 5 %</i>

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- d. Les participants de formation sont plus nombreux que le groupe témoin à se déclarer en accord avec l'affirmation suivante « *Vous vous sentez en confiance avec les autres.* »

Au moment de l'enquête, la part des participants déclarant se sentir en confiance avec les autres est supérieure à celle du groupe témoin (84 % contre 79 %).

« Vous vous sentez en confiance avec les autres » :

(effectifs pondérés)

	Oui, tout à fait ; Oui, plutôt	Non, pas vraiment ; Non, pas du tout
Groupe des formés	84 % (5 313)	16 % (993)
Groupe témoin	79 % (5 006)	21 % (1 317)
+ 5 points en faveur du groupe des formés		<i>Écart non significatif au seuil de 5 %</i>

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

2.2 Identifier les critères qui garantissent l'efficacité de la formation en termes de taux d'emploi

2.2.1 Selon le type de formation

Hypothèses :

- a. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant suivi une *formation qualifiante* est inférieur à celui du groupe témoin, puis il le rattrape et le dépasse.

À 6 mois, le taux d'emploi des deux populations est similaire et cela quel que soit le niveau de la formation suivie.

À 18 mois, le taux d'emploi des sortants du PRF ayant suivi une *formation qualifiante* a fortement augmenté, devenant significativement supérieur à celui du groupe témoin (60 % contre 51 %). Par rapport au groupe témoin, l'apport positif de la formation qualifiante semble être la plus importante pour les personnes visant un titre ou un diplôme de niveaux II ou III (64 % sont en emploi ; + 18 points

par rapport au groupe témoin), suivi des formations de niveau IV (60 % ; + 7 points) et, enfin, de celles du niveau V (58 % ; + 4 points à 18 mois).

	Taux d'emploi : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés - Formation qualifiante – Tous niveaux	53 % (2 738)	60 % (3 103)	+ 7 points
<i>niveaux II et III</i>	46 % (248)	64 % (340)	+ 18 points
Dont			
<i>niveau IV</i>	53 % (1 027)	60 % (1 171)	+ 7 points
<i>niveau V</i>	54 % (1 463)	58 % (1 591)	+ 4 points
Groupe témoin	50 % (3 173)	51 % (3 266)	+ 1 point
		+ 9 points, au total, en faveur du groupe des formés. Dont : + 13 points en faveur groupe des formés de niveaux II et III + 9 points en faveur groupe des formés de niveau IV + 7 points en faveur groupe des formés de niveau V	
	<i>Écart non significatif au seuil de 5 %</i>		

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- b. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant suivi une *formation certifiante* est inférieur à celui du groupe témoin, puis il le rattrape et le dépasse.

Dès le 6^e mois, le taux d'emploi des sortants du PRF ayant suivi une *formation certifiante* est significativement supérieur à celui du groupe témoin ; ce constat s'accroît tout au long de la période pour atteindre un apport du taux d'emploi de 20 points, pour ce type de formation, à 18 mois.

	Taux d'emploi : (effectifs pondérés)		Évolution
	à 6 mois	à 18 mois	
Groupe des formés - Formation certifiante	62 % (335)	70 % (380)	+ 8 points
Groupe témoin	50 % (3 173)	51 % (3 266)	+ 1 point
	+ 12 points en faveur du groupe des formés	+ 19 points en faveur du groupe des formés	

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

- c. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant suivi l'une des « *Autres formations* » (*formations de professionnalisation ou de perfectionnement*) est inférieur à celui du groupe témoin, puis il le rattrape et le dépasse.

Que ce soit à 6 ou 18 mois, le taux d'emploi des personnes formées ayant suivi l'une des « *Autres formations* » n'est pas significativement différent de celui du groupe témoin.

- d. Les participants ayant suivi une formation qualifiante sont plus souvent en emploi que les participants ayant suivi une formation certifiante ou une formation appartenant à la catégorie « *autre formation* ».

2.2.2 Selon l'assiduité à la formation et sa validation

Hypothèses :

- a. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant *suivi la formation intégralement* est inférieur à celui du groupe témoin, puis il le rattrape et le dépasse.

À 6 comme à 18 mois, le fait d'avoir suivi intégralement la formation influence positivement le taux d'emploi des formés par rapport à celui du groupe témoin.

- b. Dans un premier temps, le taux d'emploi des participants ayant *validé leur formation* est inférieur à celui du groupe témoin, puis il le rattrape et le dépasse.

Dès le 6^e mois, le taux d'emploi des formés ayant *validé leur formation* est significativement supérieur à du groupe témoin. L'écart se creuse à 18 mois, avec un taux d'emploi de 62 % contre 51 % pour le groupe témoin.

- c. Les participants ayant *validé leur formation* sont plus souvent en emploi que ceux qui ont *suivi intégralement la formation mais sans la valider*.

Peu importe la phase d'interrogation (6 ou 18 mois), le taux d'emploi des participants ayant *validé leur formation* est nettement supérieur à ceux qui ont suivi une *formation intégralement mais sans la valider*.

- d. Les participants ayant *suivi intégralement la formation sans la valider* sont plus souvent en emploi que ceux qui l'ont interrompue.

Les écarts de taux d'emploi mesurés ici ne sont pas apparus comme significatifs. Nous ne pouvons donc valider ou invalider cette hypothèse.

- e. Le taux d'emploi des personnes ayant *interrompu leur formation* est inférieur à celui du groupe témoin (*hypothèse ajoutée lors du traitement des résultats*).

À 6 mois, les sortants PRF ayant *interrompu leur formation* ont un taux d'emploi sensiblement inférieur au groupe témoin.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats pour les différentes hypothèses et permet d'avoir une vue globale sur les effets de la validation de la formation et de l'assiduité (formation suivie intégralement).

	Taux d'emploi à 6 mois	Significativité par rapport au groupe témoin	Taux d'emploi à 18 mois	Significativité par rapport au groupe témoin
Groupe des formés – Formation suivie intégralement (a)	54 %	+ 4 pts	60 %	+ 9 pts
Groupe des formés – Formation validée (b)	55 %	+ 5 pts	62 %	+ 11 pts
Groupe des formés – Formation suivie intégralement sans la valider (c/d)	36 %	– 19 pts par rapport aux formations validées – 14 pts par rapport au groupe témoin	38 %	– 24 pts par rapport aux formations validées – 13 pts par rapport au groupe témoin
Groupe des formés – Formation interrompue (d/e)	39 %	– 11 pts	51 %	Écart non significatif
Groupe témoin	50 %		51 %	

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

2.3 Identifier les critères qui garantissent l'efficacité de la formation en termes de qualité d'emploi

2.3.1 Selon le type de formation

Le référentiel d'évaluation prévoit d'étudier les *conditions d'emploi* sous le prisme de **trois dimensions** : la rémunération⁶, le type de contrat de travail et le temps de travail. Un tableau présente les informations nécessaires pour répondre aux hypothèses liées à ces indicateurs.

Hypothèses :

- a. Les participants ayant suivi une **formation qualifiante** ont de meilleures conditions d'emploi que le groupe témoin.

Rémunération :

Que ce soit à 6 ou 18 mois, les salaires nets médians en équivalent temps plein (ETP) des personnes sortant de formation qualifiante (1 400 €) sont significativement inférieurs à ceux du groupe témoin (1 500 € à 6 mois et 1 470 € à 18 mois).

⁶ Salaire mensuel en équivalent temps plein (ETP).

Type de contrat de travail :

À 6 mois, la part des emplois à durée indéterminée (EDI) des sortants de formation qualifiante (43 %) est significativement inférieure à celle du groupe témoin (53 %).

À 18 mois, cette proportion progresse pour les formés (51 %) tandis qu'elle stagne pour le groupe témoin. L'écart devient non-significatif entre les deux populations.

Temps de travail :

À 6 mois, la part des emplois à temps complet des deux groupes est similaire (76 % pour les sortants de formation qualifiante et 75 % pour le groupe témoin).

À 18 mois, cet indicateur a progressé légèrement pour les personnes sortant de formations qualifiantes et l'écart devient significatif (78 % contre 75 %).

- ➔ Les conditions d'emploi (rémunération, part des emplois sans limite de durée et temps de travail) des personnes sortant de formation qualifiante sont moins bonnes à 6 mois que celles du groupe témoin. À 18 mois, la situation devient similaire en ce qui concerne la part des emplois à durée indéterminée et légèrement meilleure en ce qui concerne le temps de travail. Les rémunérations restent inférieures.
- Les conditions d'emploi des sortants de formation qualifiante de niveaux II et III sont celles qui sont les plus avantageuses et les plus proches de celles du groupe témoin.

Tableau de synthèse sur les conditions d'emploi (rémunération, emploi à durée indéterminée et temps de travail) selon le type de formation

	Salaire médian ETP				Part des emplois à durée indéterminée				Part des temps plein			
	À 6 mois	Significativité	À 18 mois	Significativité	À 6 mois	Significativité	À 18 mois	Significativité	À 6 mois	Significativité	À 18 mois	Significativité
Tous formés	1 400 €	- 100 €	1 400 €	- 70 €	41 %	- 12 pts	50 %	ns	78 %	ns	80 %	+ 5 pts
Formation qualifiante (a)	1 400 €	- 100 €	1 400 €	- 70 €	43 %	- 10 pts	51 %	ns	76 %	ns	78 %	+ 2 pts
<i>Dont niveaux II et III</i>	1 450 €	ns	1 435 €	ns	63 %	ns	65 %	+ 11 pts	85 %	ns	87 %	ns
<i>Dont niveau IV</i>	1 363 €	- 137 €	1 400 €	- 100 €	41 %	- 12 pts	51 %	ns	75 %	ns	76 %	ns
<i>Dont niveau IV</i>	1 400 €	- 100 €	1 400 €	- 100 €	41 %	- 12 pts	49 %	ns	75 %	ns	78 %	ns
Formation certifiante (b)	1 450 €	ns	1 450 €	ns	34 %	- 19 pts	41 %	- 13 pts	90 %	+ 15 pts	91 %	+ 16 pts
« Autres formations » (c)	1 476 €	ns	1 454 €	ns	37 %	ns	48 %	ns	84 %	ns	79 %	ns
Formations qualifiantes / Formations certifiantes et « Autres formations » (d)*	1 400 € / 1 462 €	ns	1 400 € / 1 452 €	ns	43 % / 34 %	ns	52 % / 42 %	ns	74 % / 88 %	ns	77 % / 85 %	ns
Groupe témoin	1 500 €		1 470 €		53 % (1 486)		54 % (1 551)		75 % (2 101)		75 % (2 143)	

Ns : écart non significatif.

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur- Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

*Note de lecture : le salaire médian en équivalent temps plein (ETP) des sortants de formation qualifiantes est de 1 400€ à 6 mois. Pour les personnes ayant suivi une formation certifiante ou une « autre formation », le salaire médian (ETP) est de 1 462 € à 6 mois. La différence entre ces deux rémunérations médianes n'est pas significative.

- b. Les participants ayant suivi une **formation certifiante** ont de meilleures conditions d'emploi que le groupe témoin.

Rémunération :

À 6 ou 18 mois, les salaires nets médians en équivalent temps plein (ETP) des sortants de formation certifiante (1 450 €) sont similaires à ceux du groupe témoin (1 500 € à 6 mois et 1 470 € à 18 mois).

Type de contrat de travail :

À 6 mois, la part des emplois à durée indéterminée des sortants de formation certifiante accuse un différentiel de 19 points par rapport au groupe témoin (34 % contre 53 %). À 18 mois, les résultats pour les personnes sortant de formation rattrapent légèrement ce différentiel, avec une progression de 7 points, et atteignent 41 %, tout en restant significativement inférieurs au groupe témoin.

Temps de travail :

À 6 comme 18 mois, le public sortant de formation certifiante présente une forte proportion d'emploi à temps plein (90 % contre 75 % pour le groupe témoin), écart qui reste stable au fil du temps.

- ➔ À 6 et 18 mois, les conditions d'emploi des sortants de formation certifiante évoluent peu dans le temps et restent moins favorables que pour le groupe témoin en ce qui concerne la part des emplois à durée indéterminée. En revanche, la part des emplois à temps plein est significativement supérieure et les rémunérations sont similaires sur l'ensemble de la période.

- c. Les participants ayant suivi l'une des « **Autres formations** » ont de meilleures conditions d'emploi que le groupe témoin.

Pour les sortants des « Autres formations », aucun des trois indicateurs observés ne présentent de différences significatives avec le groupe témoin.

- d. Les participants ayant suivi une **formation qualifiante** ont de meilleures conditions d'emploi que les participants ayant suivi une formation certifiante ou l'une des « Autres formations ».

Pour les sortants de **formation qualifiante**, aucun des trois indicateurs observés ne présente de différences significatives avec les données pour les participants ayant suivi une formation certifiante ou une « autre formation ».

2.3.2 Selon l'assiduité à la formation et sa validation

Hypothèses :

- a. Dans un premier temps, les conditions d'emploi des participants ayant *suivi la formation intégralement* sont moins bonnes que celles du *groupe témoin*, puis elles s'améliorent et deviennent meilleures.

Rémunération :

Que ce soit à 6 ou 18 mois, les salaires nets médians en équivalent temps plein (ETP) des formés ayant suivi intégralement la formation (1 400 €) sont significativement inférieurs à ceux du groupe témoin (1 500 € à 6 mois et 1 470 € à 18 mois).

Type de contrat de travail :

À 6 mois, la part des emplois à durée indéterminée (EDI) des formés ayant suivi intégralement la formation (41 %) est significativement inférieure à celle du groupe témoin (53 %).

À 18 mois, cette proportion progresse (50 %), tandis qu'elle stagne pour le groupe témoin. L'écart devient non-significatif entre les deux populations.

Temps de travail :

À 6 mois, la part des emplois à temps complet des deux groupes est similaire (78 % pour les formés ayant suivi intégralement la formation et 75 % pour le groupe témoin). À 18 mois, cet indicateur a progressé pour les formés et l'écart devient significatif (80 % contre 75 %).

- ➔ Les conditions d'emploi (rémunération, part des emplois sans limite de durée et temps de travail) des formés ayant suivi intégralement la formation sont moins bonnes à 6 mois que celles du groupe témoin. À 18 mois, la situation devient similaire en ce qui concerne la part des emplois à durée indéterminée et légèrement meilleure en ce qui concerne le temps de travail. Les rémunérations restent inférieures.

- b. Dans un premier temps, les conditions d'emploi des participants ayant validé leur *formation* sont moins bonnes que celles du *groupe témoin*, puis elles s'améliorent et deviennent meilleures.

Rémunération :

Que ce soit à 6 ou 18 mois, les salaires nets médians en équivalent temps plein (ETP) des formés ayant validé leur formation (1 400 €) sont significativement inférieurs à ceux du groupe témoin (1 500 € à 6 mois et 1 470 € à 18 mois).

Type de contrat de travail :

À 6 mois, la part des emplois à durée indéterminée (EDI) des formés ayant validé leur formation (42 %) est significativement inférieure à celle du groupe témoin (53 %).

À 18 mois, cette proportion progresse (51 %) tandis qu'elle stagne pour le groupe témoin. L'écart devient non-significatif entre les 2 populations.

Temps de travail :

À 6 mois, la part des emplois à temps complets des deux groupes est similaire (78 % pour les formés ayant validé leur formation et 75 % pour le groupe témoin). À 18 mois, cet indicateur a progressé pour les formés et l'écart devient significatif (80 % contre 75 %).

➔ Les conditions d'emploi (rémunération, part des emplois sans limite de durée et temps de travail) des sortants ayant validé leur formation sont moins bonnes à 6 mois que celles du groupe témoin. À 18 mois, la situation devient similaire en ce qui concerne la part des emplois à durée indéterminée et légèrement meilleure en ce qui concerne le temps de travail. Les rémunérations restent inférieures.

c. Les participants ayant *validé leur formation* ont de meilleures conditions d'emploi que ceux qui ont suivi *la formation intégralement mais sans la valider*.

Rémunération :

À 6 et 18 mois, les écarts de rémunérations ne sont pas significatifs entre ces deux sous-populations.

Type de contrat de travail :

À 6 mois, les taux d'emploi à durée indéterminée (EDI) de ces deux sous-populations sont similaires.

À 18 mois, la part des EDI pour les formés ayant validé leur formation a progressé et est devenue significativement supérieure (respectivement 51 % et 36 %).

Temps de travail :

À 6 et 18 mois, les parts des emplois à temps complet sont similaires entre ces deux sous-populations.

➔ La seule dimension significative en termes d'amélioration de condition d'emploi entre les formés ayant validé leur formation et ceux qui l'ont uniquement suivi intégralement porte sur la part des emplois à durée indéterminée à 18 mois.

d. Les participants ayant suivi *intégralement la formation sans la valider* ont de meilleures conditions d'emploi que ceux *qui n'ont pas été assidus*.

Rémunération :

À 6 et 18 mois, les écarts de rémunérations ne sont pas significatifs entre ces deux sous-populations.

Type de contrat de travail :

À 6 et 18 mois, les taux d'emploi à durée indéterminée (EDI) sont similaires entre ces deux sous-populations.

Temps de travail :

À 6 et 18 mois, les parts des emplois à temps complets sont similaires entre ces deux sous-populations.

- Sur les trois indicateurs observés portant sur les conditions d'emploi, aucune différence n'est montrée entre les formés ayant suivi la formation intégralement sans la valider et ceux qui l'ont interrompue.

Tableau de synthèse sur les conditions d'emploi (rémunération, emploi à durée indéterminée - EDI et temps de travail) selon la validation de la formation

	Salaire médian ETP				Part des emplois à durée indéterminée				Part des temps plein			
	À 6 mois	Significativité	À 18 mois	Significativité	À 6 mois	Significativité	À 18 mois	Significativité	À 6 mois	Significativité	À 18 mois	Significativité
Formation suivie intégralement par rapport au groupe témoin(a)	1 400 €	- 100 €	1 400 €	- 70 €	41 % (1 173)	- 12 pts	50 % (1 562)	ns	78 % (2 207)	ns	80 % (2 483)	+ 5 pts
Formation validée par rapport au groupe témoin (b)	1 400 €	- 100€	1 400 €	- 70 €	42 % (1 115)	- 11 pts	51 % (1 491)	ns	78 % (2 065)	ns	80 % (2 322)	+ 5 pts
Formation validée par rapport à la formation / Formation suivie intégralement sans la valider (c)	1 400 € / 1 300 €	ns	1 400 € / 1 396 €	ns	42 % / 29 % (1 564 / 80)	ns	51 % / 36 % (2 088 / 100)	+ 15 pts	77 % / 70 % (2 863 / 192)	ns	79 % / 81 % (3 902 / 223)	ns
Formation suivie intégralement sans la valider / Formation interrompue (d)	1 400 € / 1 300 €	ns	1 300 € / 1 396 €	ns	29 % / 49 % (80/107)	ns	36 %/ 47 % (100/133)	ns	70 % / 77 % (192/ 172)	ns	81 % / 78 % (222 / 223)	ns
Groupe témoin	1 500 €		1 470 €		53 %		54 %		75 %		75 %	

Source : Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur – Évaluation d'impact de la formation professionnelle 2021 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur et Céreq.

Ns : écart non significatif

3. La liste des certifications par filières stratégiques

Filière stratégique	Type de formation	Intitulé de la formation
Agriculture, agroalimentaire, alimentation	Autres formations	Modules « Agriculture : taille des oliviers »
		Parcours professionnalisant débroussaillage et petit abattage
		Professionalisation en viticulture option taille et tracteur
	Formations qualifiantes	Bac pro - Aménagements paysagers
		BP - Responsable de chantiers forestiers
		BP - Responsable d'exploitation agricole
		BP - Responsable d'exploitation agricole, orientation « Agriculture biologique » (possibilité de formation hybride)
		BPA - Travaux de la production animale spéc. élevage de ruminants (berger salarié transhumant)
		BPA - Travaux des aménagements paysagers
		BPA - Travaux forestiers
		BTSA - Gestion et protection de la nature
		CAP - Boucher
		CAP - Boulanger
		CAP - Pâtissier
		CAPA - Jardinier paysagiste
		CAPA - Jardinier paysagiste - Action renforcée
		CAPA - Productions horticoles spéc. productions florales et légumières - Action renforcée
		CAPA - Productions horticoles spécialité productions florales et légumières
		CAPA - Travaux forestiers spécialité sylviculture
		CAPA - Travaux paysagers
		CS - Conduite de la production oléicole, transformation et commercialisation
		CS - Taille et soins des arbres
		MC - Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées
		SIL - Jardins sur dalles, jardins terrasses, jardinières (3j)
		SIL - Réalisation et entretien des jardins méditerranéens de demain
		Titre - Technicien agricole
		TP - Ouvrier(ère) du paysage

Bâtiment, travaux publics	Autres formations	Chaux, peintures et enduits naturels ou écologiques
		Professionalisante HB
	Formations qualifiantes	CAP - Constructeur bois
		CAP - Constructeur DE routes
		CAP - Froid et climatisation (y compris attestation d'aptitude aux fluides frigorigènes)
		CAP - Installateur en froid et conditionnement d'air (incluant l'aptitude à manipuler des fluides frigorigènes)
		CAP - Installateur sanitaire
		CAP - Maçon
		CAP - Maçon (écoconstruction)
		CAP - Maintenance de bâtiments de collectivités
		CAP - Menuisier aluminium-verre
		CAP - Peintre-applicateur de revêtements
		CAP - Plâtrier-plaquist
		CAP - Préparation et réalisation d'ouvrages électriques
		CCP - TP Coffreur bancheur et conduite des grues à tour Caces R377M (GMA/GME)
		TP - Agent(e) de maintenance en chauffage
		TP - Agent(e) d'entretien du bâtiment
		TP - Carreleur(se)
		TP - Charpentier(ière) bois
		TP - Constructeur(trice) bois (écoconstruction)
		TP - Constructeur(trice) professionnel(le) en voirie et réseaux
		TP - Électricien(ne) d'équipement
		TP - Installateur(trice) en thermique et sanitaire
		TP - Monteur(se) levageur(se)
		TP - Peintre en bâtiment
		TP - Plaquist
		TP - Tailleur(se) de pierre
		TP - Technicien(ne) de bureau d'études en électricité
	TP - Technicien(ne) de maintenance d'ascenseurs	
	TP - Technicien(ne) études en construction bois	
	Formations certifiantes	Caces R372 + SST
		Conducteur d'engins en voirie et réseaux divers avec Caces R372M 1-4
	Commerce, vente, distribution	Autres formations
Vente - Grande distribution		
Formations qualifiantes		Bac pro - Commerce
		Bac pro - Vente, prospection, négociation, suivi de clientèle
		BTS - Banque option A : marché des particuliers
		BTS - Commerce international à référentiel commun européen
		BTS - Management des unités commerciales
		BTS - Négociation et relation client
		BTS - Professions immobilières
		CAP - Employé de commerce multi-spécialités
		CAP - Employé de commerce multi-spécialités - Action renforcée
		CAP - Employé de vente spécialisé multi-options

		CAP - Employé de vente spécialisé option B : produits d'équipement courant	
		CAP - Employé de vente spécialisé option C : services à la clientèle	
		CAP - Fleuriste	
		TP - Agent(e) technicien(e) - Vendeur(se) spécialisé(e) en matériels de sport	
		TP - Assistant(e) import-export	
		TP - Employé(e) commercial(e) en magasin	
		TP - Responsable de rayon	
		TP - Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique	
		TP - Vendeur(se) conseil en magasin	
		TP - Vendeur(se) conseil en magasin spécialisé en écoconstruction et énergies renouvelables	
	Encadrement des activités sportives et de loisirs	Formations qualifiantes	Bapaat - Loisirs du jeune et de l'enfant
			Bapaat - Loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif
			Bapaat - Option(s) au choix
			BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation
			BPJEPS - Activités du cyclisme mention VTT
			BPJEPS - Activités équestres mention équitation
			BPJEPS - Activités équestres mention tourisme équestre
			BPJEPS - Activités gymniques, de la forme et de la force
			BPJEPS - Activités nautiques
BPJEPS - Activités nautiques mention voile			
BPJEPS - Activités physiques pour tous			
BPJEPS - Activités physiques pour tous - Découverte du littoral			
BPJEPS - Activités physiques pour tous - Découverte du littoral - Action renforcée			
BPJEPS - Animation culturelle			
BPJEPS - Animation sociale			
BPJEPS - Loisirs tous publics			
BPJEPS - Loisirs tous publics (loisirs de proximité)			
BPJEPS - Loisirs tous publics (valorisation du patrimoine naturel et culturel)			
Brevet d'État - Alpinisme - Probatoire du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne			
Brevet d'État - Alpinisme - Probatoire du diplôme d'aspirant guide de haute montagne			
CAPA - Maréchalerie			
DEJEPS - Animation socioéducative ou culturelle mention dév. projets, territoires et réseaux			
Diplôme d'État - Ski - Moniteur national de ski alpin stagiaire			
Formations certifiantes	Brevet national - Pisteur secouriste ski alpin 1 ^{er} degré		
	CQP - Animateur périscolaire		

Énergies et technologies de demain	Autres formations	Community manager
		Community manager : usage des technologies de l'information pour l'animation de réseaux et de communautés
		Développeur / Intégrateur web
		Développeur : langages individualisé PHP, JAVA J2E, full JAVA script
		Développeur web et applications mobiles (DWAM)
		Développeur web multi parcours - Front-end / Back-end - Web master et web designer-intégration CMS avec validation C
		Formation modulaire numérique DAO multisectoriel
		Web expert
	Formations qualifiantes	Bac pro - Systèmes électroniques numériques
		CAP - Installateur thermique
		CAP - Installateur thermique avec module panneaux solaires, thermiques et photovoltaïques
		TP - Concepteur(trice) - Développeur(se) informatique
		TP - Conseiller(ère) médiateur(trice) numérique
		TP - Développeur(se) logiciel
		TP - Installateur de réseaux câblés de communications
		TP - Technicien des réseaux câblés de communications
	Formations certifiantes	TP - Technicien(ne) réseaux et télécommunications d'entreprise
		CQP - Développeur nouvelles technologies
		CQP - Installateur mainteneur de pompes à chaleur (+ frigorigènes, hab. élec. BR, brasage)
		CQP - Installateur-mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques
	Industries aéronautique et maritime	Formations qualifiantes
Bac pro - Technicien d'usage		
Brevet - Chef de quart 500		
BTS - Aéronautique		
CAP - Maintenance de véhicules option voitures particulières		
CAP - Maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers		
CAP - Réparation des carrosseries		
Capitaine 200 Voile - module 5		
Certificat - Matelot de pont		
Diplôme - Capitaine 200		
Diplôme - Capitaine 200 - Yacht		
Diplôme - Mécanicien 750 KW		
Titre - Agent de maintenance nautique		
Formations certifiantes		TP - dessinateur(trice) d'ouvrages de métallerie
		TP - Ferronnier(ière)
		TP - Soudeur
	TP - Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile	
Formations certifiantes	TP - Tuyauteur(se) industriel(le)	
	Certificat - ASAP - Soudage	
	Certificat - Spécialiste international en soudage (IWS)	
		Certificat - Technologue international en soudage / contrôle du soudage (IWT)

		Certificat de base à la sécurité + médical niveau 1
		CQP - Opérateur service rapide
		CQP - Peintre anticorrosion
		CQP - Peintre nautique
		CQPM - Ajusteur monteur de structures aéronaves
		CQPM - Intégrateur câbleur aéronautique
		CQPM - Opérateur en fonderie cire perdue
		CQPM - Tuyauteur(euse) industriel(le)
Services et supports aux entreprises	Autres formations	Actualisation et perfectionnement bureautique appliqué au secrétariat
		Anglais - Débutant et perfectionnement
		Anglais - Tous niveaux
		Anglais tous niveaux en FOAD
		Anglais débutant
		Anglais débutant et perfectionnement
		Anglais et/ou italien débutant et perfectionnement
		Anglais et/ou italien perfectionnement
		Anglais perfectionnement métiers du tourisme
		Anglais perfectionnement tourisme
		Anglais sectoriel métiers du tourisme
		Anglais technique et naval
		Anglais tous niveaux
		Anglais/italien débutant
		Anglais-perfectionnement
	Atelier bureautique et tic	
	Bureautique initiation	
	Bureautique perfectionnement	
	Entreprise d'entraînement pédagogique perfectionnement bureautique et comptabilité / Paie	
	Informatique appliquée au secrétariat comptabilité paie	
	Italien débutant et perfectionnement	
	Professionalisante comptabilité-tous niveaux	
	Réactualisation et perfectionnement en comptabilité gestion et paie	
	Formations qualifiantes	Bac pro - Gestion-administration
		Bac pro - Gestion-administration - Action renforcée
		BTS - Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen
		BTS - Assistant de manager (renforcement langue)
		BTS - Comptabilité et gestion des organisations
		BTS - Services informatiques aux organisations
		CAP - Agent de propreté et d'hygiène
		CAP - Agent de sécurité
		CAP - Gardien d'immeubles
		CAP - Maintenance et hygiène des locaux
Pack sécurité		
Titre - Agent d'installation et de maintenance des matériels micro-informatiques		
Titre - Modulaire - Assistant administration comptable et commerciale		

	TP - Agent(e) de propreté et d'hygiène	
	TP - Agent(e) de sûreté et de sécurité privée	
	TP - Assistant(e) de direction	
	TP - Comptable assistant(e)	
	TP - Employé(e) administratif(ve) et d'accueil	
	TP - Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière	
	TP - Gestionnaire de paie	
	TP - Modulaires - Secrétariats et gestion comptable	
	TP - Responsable de petite et moyenne structure	
	TP - Secrétaire assistant(e)	
	TP - Secrétaire comptable	
	TP - Technicien(ne) d'assistance en informatique	
	TP - Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique	
	TP - Technicien(ne) supérieur(e) gestionnaire exploitant(e) de ressources informatiques	
	Formations certifiantes	Anglais perfectionnement et BULATS ou TOEIC
Anglais perfectionnement métiers du commerce et du tourisme - TOEIC		
CQP - Agent de prévention et de sécurité + SST – SSIAP1 – BS		
CQP - Ouvrier cordiste niveau 1		
CQP - Ouvrier cordiste niveau 1 avec module maçonnerie		
	CQP - Ouvrier cordiste niveau 2	
Silver economy, santé, accompagnement		
	Bac pro - services aux personnes et aux territoires	
	Bac pro - services de proximité et vie locale	
	BEP - Auxiliaire en prothèse dentaire	
	BTS - Économie sociale et familiale	
	BTS - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	
	CAP - Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	
	CAP - Coiffure	
	CAP - Esthétique, cosmétique, parfumerie	
	Formations qualifiantes	CAP - Petite enfance
	Gouvernant(e) d'enfant avec HOBO PSC1 SST	
	Titre - Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes	
	Titre - Assistant informatique et Internet à domicile	
	Titre - Assistant(e) de vie dépendance	
	Titre - Auxiliaire de gérontologie	
	TP - Assistant(e) de vie aux familles (ADVF)	
TP - Assistant(e) de vie aux familles avec modules handicap ou multimédia ou bien-être		
TP - Conseiller(ère) en insertion professionnelle		

Tourisme, culture	Autres formations	Accueil en hôtellerie traditionnelle
		Agent d'accueil et de comptoir dans les transports
		Agent d'accueil touristique spécialisé
		Agent d'accueil touristique spécialisé culture, patrimoine et loisirs
		Conseiller vendeur tourisme
		Métiers de la conduite et de l'exploitation des remontées mécaniques
		Multifilières
		Pizzaiolo
		Plateforme d'accès aux métiers techniques du spectacle vivant
		Publication assistée par ordinateur
	Formations qualifiantes	Bac pro - Accueil - relation clients et usagers
		Bac pro - Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-média
		BP - Gouvernante
		BTS - Design graphique option B : communication et médias numériques
		BTS - Tourisme
		CAP - Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie
		CAP - Cuisine
		CAP - Cuisine - action renforcée
		CAP - Métiers de la mode, vêtement flou
		CAP - Opérateur projectionniste de cinéma
		CAP - Services hôteliers
		CAP - Services hôteliers - Action renforcée
		CAP - Signalétique, enseigne et décor
		MC - Accueil-réception
		MC - Art de la cuisine allégée
		MC - Employé barman
		MC - Sommellerie
		Titre - Concepteur audiovisuel
Titre - Ébéniste ou sculpteur-doreur sur bois		
Titre - Musicien interprète des musiques actuelles		
TP - Accompagnateur(trice) de tourisme		
TP - Agent(e) d'accueil touristique		
TP - Agent(e) de restauration		
TP - Agent(e) d'hôtellerie		
TP - cuisinier(ère)		
TP - Gérant(e) en restauration collective		
TP - Gouvernant(e) en hôtellerie		
TP - Infographiste metteur en page		
TP - Réceptionniste en hôtellerie		
TP - Responsable de cuisine en restauration collective		
TP - Responsable d'établissement touristique		

Transport-logistique	Formations certifiantes	CQP - Barman du monde de la nuit (notions en sommellerie, cocktails et œnologie)
		CQP - Commis de cuisine
		Informatique appliquée au tourisme - Amadeus
		Tout Amadeus + Sabre initiation
	Formations qualifiantes	Bac pro - Logistique
		BTS - Transport et prestations logistiques
		CAP - agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs
		CAP - Agent d'entreposage et de messagerie
		TP - Agent(e) magasinier(ère)
		TP - Cariste d'entrepôt y compris Caces R389 catégories 1-3-5
		TP - Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur
		TP - Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules
		TP - Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs
		TP - Préparateur(trice) de commandes en entrepôt
	TP - Technicien(ne) d'exploitation en transports terrestres de marchandises	
	TP - Technicien(ne) en logistique d'entreposage	
	Formations certifiantes	Caces R389 1-3-5 + GIS
		FIMO transport de marchandises
Magasinier polyvalent cariste		
Magasinier polyvalent cariste avec Caces R389 catégories 1-3-5		
Magasinier polyvalent cariste avec Caces R389 catégories 1-3-5 avec gestion informatisée des stocks		
Prof Caces R389 catégories 1-3-5 avec gestion informatisée des stocks		



Cette étude est cofinancée par l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen

